

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M.MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE LA SOIRÉE

VOLUME 52

Séance tenue le 16 janvier 2003, à 19 h 30
SALLE DOM POLSKY
1956, rue Frontenac
Montréal (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE :	1
M. JOCELYN BEAULIEU :	2
M. CHRISTIAN POREZ :	13
M. MAURICE PELCAT :	17
M. PIERRE BARIL :	28
M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT	44
M. JOHN BURCOMBE	52
Mme DENISE GAUDET	62
M. ROBERT DAOUST	77
M. JOCELYN BEAULIEU	84
SERMENT	95

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette 28ième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Alors, je me présente, je suis Louise Boucher, je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Donc, nous avons, lorsque nous avons ajourné en fin d'après-midi, nous avons encore quelques citoyens d'inscrits au registre. J'invite ceux qui souhaiteraient poser des questions à la Commission à s'inscrire au registre. Je le fermerai ce soir, à un moment non encore déterminé, mais l'objectif étant que, à 23 h 00, la Commission ait terminé ses travaux. Donc, je vous informerai quand je le fermerai.

15 Et, ce soir, nous avons une présentation de monsieur, du ministère de l'Environnement, c'est monsieur Baril, Pierre Baril, qui viendra nous parler de la politique nationale de l'eau et de l'interface avec le règlement sur les exploitations agricoles. C'est bien ça, monsieur Fortin?

20 **M. PIERRE FORTIN :**

Tout à fait, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

25 D'accord. Avant de passer la parole aux citoyens, j'aimerais aussi faire l'appel des documents à déposer ou des questions laissées en suspens. Alors, je ne sais pas, monsieur Fortin, est-ce que vous en avez?

30 **M. PIERRE FORTIN :**

Tous les documents ont été déposés et toutes les questions ont été répondues.

LA PRÉSIDENTE :

35 D'accord. Alors, on va prendre quelques citoyens avant de procéder avec monsieur Baril. Donc, j'inviterais, hier soir, il y a madame Danielle Broué qui était inscrite au registre, je ne sais pas si elle est revenue ce soir? Non. Si jamais elle arrive et que quelqu'un la connaît, on me fera signe. Monsieur Patrick Bonin? Non plus. Madame Julie Croteau? Non plus.
40 Monsieur Jocelyn Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

Oui, madame.

45

LA PRÉSIDENTE :

À l'école, on disait présent.

50 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Aussi dans l'armée.

LA PRÉSIDENTE :

55

Bonsoir, monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

60

Bonsoir, madame la Présidente, messieurs les Commissaires, concordia salus. Vous avez sûrement remarqué que ce fut toujours pour moi un leitmotiv de vous recevoir avec la devise de la Ville de Montréal, c'est ma ville d'adoption et j'ai appris dans cette ville que la concorde peut nous sauver. Alors, c'est certain que je désire conserver cet état d'esprit quand je m'adresse à la Commission et à ses invités.

65

Je devrais dire premièrement que j'ai dormi bien mal la nuit dernière, madame la Présidente, suite à l'intervention que j'ai faite devant vous. Il était ressorti à un moment donné, par la table des commissaires je crois, une question qui s'adressait aux spécialistes du Ministère et de la Financière concernant s'il n'y avait pas des incitatifs auprès du Ministère pour diriger la production dans un modèle. Est-ce qu'il m'est possible de revenir sur ce sujet?

70

LA PRÉSIDENTE :

Si vous avez une question à cet effet-là, oui.

75

M. JOCELYN BEAULIEU :

Alors, c'est comme gradué en économie de La Pocatière que je me suis retrouvé conseiller en crédit agricole au début des années '70. J'ai eu donc à appliquer aussi les politiques, les règlements et aussi les lignes de conduite de la technologie moderne de l'époque, et la technologie que j'avais appris aussi à l'école laissait peu de marge de manoeuvre vers d'autres alternatives. Étant moi-même engagé, depuis '73, avec des alternatives comme le Mouvement pour l'agriculture biologique, avec les granolas dans la balance des coops d'aliments naturels, même dans une commune rurale, je ne faisais pas tellement standard dans la classe professionnelle de l'époque, mais je défendais mes idées au point de m'apercevoir qu'il était difficile de contourner la culture de l'époque sans en payer le prix. J'ai payé le prix qu'il fallait, mes convictions m'ont apporté à dire des choses qui étaient différentes et je n'en ai aucun regret et je ne culpabilise personne de mes choix.

85

90

Étant donné que j'ai remarqué, depuis le début de la Commission, l'évolution du milieu, je

peux dire que, en 30 ans, j'ai vu progresser le milieu dans des techniques beaucoup plus saines, que ce soit dans les années '80, lorsqu'on a découvert qu'il y avait des phénomènes de compaction des sols, on s'est inspiré de pratiques agronomiques de l'agriculture biologique. Dans les années '90, avec la lutte intégrée, on s'est inspiré aussi de pratiques d'agriculture biologique.

95

Mon choix est aussi, pour le nouveau millénaire, qu'on s'inspire toujours des expériences de d'autres cultures pour évoluer.

100

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

105

Ma question c'est...

LA PRÉSIDENTE :

110

Maintenant que votre contexte est bien établi.

M. JOCELYN BEAULIEU :

115

Il serait difficile de revenir dans le passé pour dire qu'il y a des choses qui n'ont pas été bien faites. Il est évident, par contre, que le témoignage de monsieur Denis Choinière, à Saint-Hyacinthe je crois, devant la Commission. Monsieur Denis Choinière, agronome ingénieur, qui nous parlait des pertes de lessivage, par lessivage, des éléments fertilisants contenus dans le lisier et dans les engrais chimiques, et on peut s'imaginer aussi qu'il y a des pertes par lessivage qui proviennent aussi des pesticides. Parce qu'on reconnaît aujourd'hui qu'il y a un docteur qui fait des études sur les grenouilles à Saint-Pape. C'est qu'il y a des mutations génétiques qui sont produites par l'usage de produits de synthèse et toute la philosophie de l'agriculture du 20^{ième} siècle a été guidée par l'usage de produits de synthèse.

120

LA PRÉSIDENTE :

125

Alors, j'aimerais que vous arriviez tout de suite à votre question.

M. JOCELYN BEAULIEU :

130

À la question?

LA PRÉSIDENTE :

135

S'il vous plaît.

M. JOCELYN BEAULIEU :

Alors, faut-il élargir le champ d'analyses agronomiques jusqu'à voir, dans la particule microbiologique d'un sol, le pouvoir de régénération de la nature?

140

LA PRÉSIDENTE :

Oup!

145

M. JOCELYN BEAULIEU :

Je peux vous accompagner une demande? Si les invités peuvent avoir de la difficulté à répondre à cette question, si vous voulez bien prendre en note, on pourrait inviter le docteur Léon-Étienne Parent, du département des sols de la faculté d'agronomie de l'Université Laval, qui est un passionné de la vie des sols et de la microbiologie.

150

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous répéter votre question?

155

M. JOCELYN BEAULIEU :

De la question?

160

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Faut-il élargir...

M. JOCELYN BEAULIEU :

165

Faut-il élargir le champ d'analyses agronomiques jusque dans la particule microbiologique de la vie des sols? Parce que j'ai constaté, depuis le début, que les intérêts verts étaient beaucoup plus vers le billet vert, donc économiques, que vers la régénérescence de la vie des sols, le comportement des sols.

170

J'ai toujours eu de la difficulté, moi, à donner une réponse égale pour un **loam** argileux de la plaine de Montréal versus les sables et les **loams** sableux des bas de plage de la mer de Montréal. La capacité d'absorption n'est pas la même et la porosité n'est pas la même.

175

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp veut...

180

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

185 Alors, je vais essayer de comprendre ça. Au fond, l'intervention de monsieur est sur la
nécessité d'une analyse très méticuleuse des sols pour baser nos interventions. Alors quels sont
les efforts que vous faites dans ce sens-là? Au fond, est-ce qu'on ne gère que des...

M. JOCELYN BEAULIEU :

190 Des analyses chimiques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

195 ... que du chimique des intrants, que des engrais ou que des lisiers, mais quelle est la
part qu'on consacre à l'analyse fine des sols, de leur dynamique et de leur contribution?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

200 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la Présidente. Peut-être juste en prémisse, il faut faire attention quand
on dit qu'on ne dirige pas, c'est vrai qu'on ne privilégie pas nécessairement des modèles versus
d'autres modèles, mais il y a une chose qu'on fait par exemple, c'est qu'on dirige les producteurs
205 le plus possible vers des bonnes pratiques.

210 La lutte intégrée est une de celles-là, quand on parle de gestion de réduction des
pesticides. Les substitutions à l'utilisation des pesticides, comme le sarclage mécanique, les
doses réduites, épandage en bandes, sont tous des éléments que le Ministère met de l'avant.

Toutes les questions d'activités microbiologiques, on a déposé à la Commission déjà
plusieurs études sur les questions des sols, où on voit que l'activité biologique est prise en
compte.

215 Et, finalement, dans les recommandations qui sont faites par les agronomes, et on voit
que, effectivement, il y a prise en compte de la variabilité de la qualité des sols, et on a différents
éléments qu'on a déjà déposés qui indiquent comment c'est pris en compte, les bilans humiques,
enfin, tous ces éléments-là, qu'on a déjà déposés.

220 Maintenant, si on veut aller plus loin dans ce sens-là, on pourra adresser les questions à
un spécialiste.

LA PRÉSIDENTE :

225 Est-ce qu'il est ici?

M. DENIS SANFAÇON :

230 Et nous connaissons Léon-Étienne Parent, effectivement, parce que Léon-Étienne Parent est souvent sur les comités, justement, entre autres dans l'élaboration des guides de bonnes pratiques dans différents éléments, en collaboration avec le Ministère.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

235 Je pense qu'il vient de recevoir un prix, d'ailleurs, du Gouvernement, n'est-ce pas, sur, un des grands prix annuels du Gouvernement.

240 Pourriez-vous me, vous connaissez un peu l'histoire de l'agriculture, mais êtes-vous capable de faire, l'intervenant invoque les années '70, l'observation de la compaction des sols, ensuite la nécessité de la lutte intégrée et caetera, est-ce que l'intervention agronomique aujourd'hui, est-ce qu'elle est plus raffinée dans son, dans sa compréhension du sol et dans son intervention? Êtes-vous capable de nous illustrer ça de quelque manière?

LA PRÉSIDENTE :

245 Monsieur Tremblay.

M. MARCEL TREMBLAY :

250 Ça fait déjà plusieurs années que je travaille au Ministère, depuis les années '75, d'abord à titre de conseiller et puis, depuis une dizaine d'années, comme directeur régional et j'ai fait le tour de la région de Montréal à Saint-Hyacinthe à Sainte-Martine, dans les Laurentides et maintenant dans Lanaudière.

255 On peut constater que, au cours des dernières années, de la part de nos conseillers, une intensification des efforts dans le domaine de l'agroenvironnement pour amener des changements au niveau des pratiques agricoles de conservation en menant de front, avec les partenaires des clubs, des conseillers des clubs, plusieurs projets, soit en fertilisation réduite, en fertilisation avec les engrais organiques, en lutte intégrée, en conservation des sols, je parle du
260 semis direct, des pratiques de Chissel, des pratiques réduites, bandes riveraines et des projets de sous-bassins versant.

265 Je pense, comme le monsieur de L'IRDA a dit cet après-midi, nos conseillers apprennent, travaillent avec les producteurs sur les premières lignes de défense agroenvironnementale, travaillent avec les producteurs à implanter des pratiques agricoles de conservation et travaillent, depuis quelques années, à essayer de vendre l'idée des approches par bassins versants, d'amener les producteurs à travailler à réduire les risques qui sont reliés à la pollution diffuse.

270

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Est-ce que ça va, monsieur Beaulieu? Est-ce que ça ressemble à ce que vous vouliez entendre ou s'il y a des choses plus fines que vous recherchez dans ça?

275

M. JOCELYN BEAULIEU :

Oui, c'est un fait. C'est un fait que c'est beaucoup plus pointu, mais sans vouloir piquer les invités avec le passé, car le passé est garant de l'avenir, il est certain que j'ai remarqué l'évolution qui s'est produite, c'est certain que je l'ai remarquée.

280

Par contre, la question d'hier soir était de, au départ, les incitatifs qu'il y avait eus vers la gestion liquide du fumier étaient d'ordre économique, mais d'ordre technologique, parce que les conseillers agricoles avaient été formés à cette école. Il n'y avait pas d'alternatives à l'époque. C'est ce qui a fait qu'on a eu globalement 98% de gestion liquide aujourd'hui.

285

Et le problème majeur demeure, sans avoir aucune étude, autant sur les sols, on parle d'études microbiologiques, de la valeur du lisier. Parce que, en analyse chimique, on va savoir tous les NPK et puis les oligo-éléments qu'il y a dans un lisier. Mais dans une étude microbiologique, on peut observer, dans des champs de culture, qui sont arrosés par du lisier, lorsqu'on est en grandes cultures, on observe la disparition de la micro flore, on observe la disparition des légumineuses, on observe que les graminés ont tendance à verser, c'est des problèmes réels.

290

295

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Alors, est-ce que vous avez, là-dessus, des études un peu fines sur les insuffisances ou certains effets pervers de l'utilisation des lisiers dans le sens de ce que dit monsieur, soit dans le sens d'épuisement? On a vu hier que, dans le sens de l'épuisement, vous sembliez dire que non, mais dans le sens de certains mauvais effets, comme par exemple des plantes qui sont, qui tombent parce qu'il leur manque quelques éléments, ce qu'il a appelé le versement, il me semble?

300

M. DENIS SANFAÇON :

305

Madame la Présidente, hier on avait, et malheureusement, ça arrive comme ça des fois.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

310

Il est reparti, oui.

M. DENIS SANFAÇON :

315

C'est comme, on a depuis, le secrétaire de la Régie des marchés agricoles et alimentaires, et probablement qu'il n'aura pas de question, mais quand il ne sera pas là la

question va arriver, et, mais je me rappelle que Jean Cantin, qui était ici hier, nous disait que lui-même avait des cultures sous observatoire depuis plusieurs années et, des monocultures dans la région de la Montérégie, et il n'était pas du tout d'accord avec l'affirmation que le lisier contribuait à une détérioration du sol, au contraire, et que même, qu'il était, que ça favorisait l'activité microbienne. Il me semble, qu'il nous a dit sur, peut-être pas autant, aussi que, qu'il a complété, que le fumier solide, mais davantage que les engrais minéraux, si j'ai bien compris ses explications.

Je ne sais pas si on a d'autres choses à ajouter du côté des gens de la direction régionale?

M. MARCEL TREMBLAY :

J'ai quelqu'un qui est avec moi à Joliette en fertilisation, si vous, peut-être avoir un complément de réponse, je lui passe la parole, monsieur Gilles Blanchette.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Ce qu'on veut savoir en particulier c'est, est-ce qu'il y a, est-ce qu'on est capable de faire un certain nombre de corrélations pour dire que, par rapport à certains effets, le lisier serait déconseillé, compte tenu d'un certain nombre de circonstances? Est-ce qu'il y a des effets pervers qu'on peut observer, soit dans le sens de ce que dit monsieur, certaines plantes qui ne peuvent pas, certaines des pertitions du sol ou des versements de plante ou quelque chose comme ça?

340

M. GILLES BLANCHETTE :

Le problème mentionné par monsieur peut arriver lorsqu'on met des doses qui dépassent les, on appelle ça les doses de cheval, comme il s'est déjà mis dans les années '70 et puis peut-être début '80, le gars qui épandait ça sans trop se poser de question. Mais, aujourd'hui, avec les plans, les PAEF et puis les PAEV, il ne peut plus se permettre de mettre de grosses doses. C'est sûr que, si tu mets, c'est certain que tu as un lisier, c'est liquide, donc tu as une flore microbienne anaérobie. Dans le sol, et bien on vise une flore aérobie. Donc, si tu mets des doses de cheval, c'est sûr et certain que ça risque de créer problème à la flore microbienne aérobie. Mais avec des doses agronomiques, ce n'est pas censé en créer.

350

Puis, en passant, là je ne le retrouve pas le passage, mais les nouvelles grilles de fertilisation viennent de sortir, je les ai achetées hier, puis si je retrouve le passage parce que, tantôt, j'ai lu ça, on se pose souvent la question, dans les légumes, si on met du lisier, est-ce que ça pourrait amener des microbes sur les légumes et que là créer un problème à la santé humaine et caetera et caetera, puis j'ai lu un passage tantôt, mais là je ne le retrouve pas, parce que le livre, il est nouveau et puis, comme on dit, il n'est pas encore cassé aux bonnes pages.

360

M. JOCELYN BEAULIEU :

Je comprends pourquoi je ne l'ai pas lu encore.

365 **M. GILLES BLANCHETTE :**

C'est ça. Ah! bien, je l'ai acheté hier, mais moi je n'ai pas passé au travers, mais ce n'est pas censé. C'est les grosses doses qui créaient problème au niveau de...

370 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Donc, à votre connaissance, c'est une technique maintenant qu'on maîtrise bien?

M. GILLES BLANCHETTE :

375

Bien, avec les plans agroenvironnementaux de fertilisation puis les PAEV, les PAEV qu'ils appellent, pour les matières recyclables fertilisantes, les doses diminuent, on n'a pas le choix.

380 **M. DENIS SANFAÇON :**

Peut-être rappeler la conférence de Sylvain Quessy, qui était à Joliette, sur la persistance des bactéries dans le sol suite à l'épandage de lisiers dans les cultures maraîchères, qui est disponible sur le site de la Commission, et où on voit la dynamique de la population bactérienne en provenance du lisier. Je me souviens des courbes qui avaient été présentées, dans un contexte d'épandage respectueux des plans agroenvironnementaux de fertilisation, où la conclusion était à l'effet qu'il n'y avait pas d'impacts négatifs, au point de vue microbiologique, associés à ça.

385
390 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Beaulieu, vous avez une seconde question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

395

Merci, madame la Présidente. Pour continuer dans le lisier, parce que c'est toujours un sujet fort intéressant, pas seulement fort odorant, ma question va s'adresser toujours vers le milieu agronomique, parce que c'est le milieu de pointe avec le problème agricole. Est-ce que, en dehors des recherches qui sont faites pour valoriser le lisier par un traitement, est-ce que vous avez fait des recherches pour améliorer la qualité du lisier? Est-ce que ce n'est pas clair ou?

400

LA PRÉSIDENTE :

405 Bien, moi je comprends votre question. Est-ce que, monsieur Sanfaçon, vous

comprenez bien sa question?

M. DENIS SANFAÇON :

410 Peut-être une précision, améliorer la qualité sous quel angle? On parle de qualité microbiologique, qualité en éléments fertilisants, qualité en matière odorante, en gaz, et caetera? Est-ce qu'on peut avoir un peu...

LA PRÉSIDENTE :

415 Alors?

M. JOCELYN BEAULIEU :

420 Je me réfère à des recherches étrangères que la première qualité qui a été recherchée comme améliorations c'était la qualité olfactive, de façon que, dans la société, nous, on sent moins les odeurs du cochon ou du lisier tout simplement.

425 Deuxième qualité que ces recherches-là avaient démontrée, qu'on réussissait à rebalancer l'équilibre dans la fosse pour que cette fermentation anaérobique soit plus contrôlée, qu'elle soit moins anaérobique. Là, je fais référence à ces recherches qui parlent aussi du brassage et qui font aussi référence à l'ajout de matériels. Donc, on a la qualité...

LA PRÉSIDENTE :

430 Olfactive et la qualité?

M. JOCELYN BEAULIEU :

435 Microbiologique du produit, et c'est tout, à la base.

LA PRÉSIDENTE :

440 Ça va?

M. DENIS SANFAÇON :

445 Réponse brève. La réponse est oui, il y a eu des recherches à l'Université Laval, à l'Université McGill, IRDA. Malheureusement, le directeur scientifique de l'IRDA a quitté aussi, il aurait pu nous faire part des recherches sur ce sujet-là peut-être qu'ils ont faites. Je ne sais pas si l'objectif est qu'on recense toutes les recherches qui ont été faites au Québec pour améliorer la qualité intrinsèque du lisier?

450

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais dans le, monsieur a parlé d'améliorer la qualité olfactive, des effets sur les odeurs, et la qualité microbiologique, n'est-ce pas, du lisier?

455

M. JOCELYN BEAULIEU :

Microbiologique du pisse-vinaigre?

460

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

465

Je répète, la réponse est oui, il y a eu des recherches. Maintenant, je ne peux pas vous donner tous les...

LA PRÉSIDENTE :

470

Vous n'avez pas la...

M. DENIS SANFAÇON :

475

... les résultats de recherche et tout le type des études qui ont été effectuées, mais il y en a eu, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

480

Est-ce que c'est...

M. DENIS SANFAÇON :

485

Est-ce que c'est d'intérêt pour la Commission d'avoir un recensement des recherches effectuées à cet égard? Ah! mais je peux peut-être, comme par hasard, vous en citer quelques-unes.

490

Réalisées à l'IRDA, bon. Alors, il y en a de différentes natures. Évaluation du potentiel d'un procédé électrochimique dans le traitement des fumiers liquides; développement d'un réacteur biologique séquentiel aérobie et thermofiltre pour le traitement du lisier de porc; stabilisation et séparation physicochimique du lisier de porc avec polissage sur filtre de tourbe dopé aux boues rouges; traitement du lisier par la technique d'oxydation humide assisté par plasma.

495

Je ne sais pas si je dois continuer, mais je pourrais peut-être déposer?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça ressemble à un menu gastronomique.

500

LA PRÉSIDENTE :

Vous pourriez peut-être déposer le volume.

505

M. DENIS SANFAÇON :

Les titres sont évocateurs, on se croirait parfois dans un restaurant gastronomique quand on commande un plat. Je peux déposer, effectivement, le document. Et, de toute façon, j'ai l'impression qu'il fait partie aussi des documents de l'inventaire de projets de recherche que l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement vous a peut-être déjà transmis. Il s'agira peut-être de vérifier.

510

LA PRÉSIDENTE :

On va vérifier.

515

M. DENIS SANFAÇON :

Si ce n'est pas le cas, on peut déposer l'inventaire de projets de recherche en agroenvironnement spécifiques à la production porcine, qui ont été et ils sont conduits à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement.

520

LA PRÉSIDENTE :

C'est beau. Oui, monsieur Marquis.

525

M. ALFRED MARQUIS :

Madame la Présidente, je pense que, en ce qui concerne le traitement des lisiers, on a eu une conférence par Roch Joncas, justement, de l'IRDA, qui a mentionné la plupart des projets en cours actuellement et ceux qui sont à peu près terminés aussi en ce qui concerne le traitement aérobic, traitement anaérobic, traitement qui a l'intention de réduire des odeurs, traitement qui veut rendre le lisier complètement, pas stérilisé, mais je cherche le bon mot, aseptisé disons, et il y en a effectivement, actuellement, des projets dans ce sens-là.

530

535

Bon, il y a aussi les projets qui sont en vitrine avec le MAPAQ, dont certains, justement, si on pense à la désodorisation, la plupart sont très efficaces pour désodoriser. Celui sur le traitement, qui est sur le traitement anaérobic, avec Agriculture Canada à Lennoxville, produit du méthane et désodorise le lisier. Il y en a, il y en a, je dirais, une centaine, je pense bien, en cours.

540

LA PRÉSIDENTE :

545 Alors, vous voyez qu'il y a de quoi occuper vos soirées de lecture intéressante.

M. JOCELYN BEAULIEU :

Oui, et j'avais suivi cette rencontre à, dans la Beauce en tout cas, que ça avait sorti.

550 **LA PRÉSIDENTE :**

À Sainte-Marie.

M. JOCELYN BEAULIEU :

555 À Sainte-Marie, et... priez pour nous, je n'avais jamais, et je n'ai pas vu sortir la référence que je veux vous présenter, que je n'ai pas avec moi, mais que ça va me faire un plaisir de l'inclure dans mon mémoire, parce que c'est une base très économique, elle ne coûte pas cher, contrairement aux usines de transformation.

560 Ça n'élimine pas tout. Par contre, ça a la possibilité d'améliorer les choses.

LA PRÉSIDENTE :

565 Alors, je vous invite à, effectivement, à la joindre à votre mémoire.

M. JOCELYN BEAULIEU :

570 Qui va durer 15 minutes et oralement.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci, monsieur Beaulieu.

575 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

C'est un plaisir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

580 Monsieur Christian Porez, qui est du groupe GESTE.

M. CHRISTIAN POREZ :

585 Bonsoir, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

590

M. CHRISTIAN POREZ :

Messieurs les Commissaires. Ma première question c'est pour les gens du MAPAQ. Elle a été en partie répondue à la première question de l'intervenant précédent. Moi j'aurais voulu savoir, l'action réelle d'une fertilisation à base de lisiers et d'engrais chimiques sur la matière organique, la vie microbienne, les vers de terre par exemple, aussi, la capacité d'absorption des éléments nutritifs par les plantes et si ça avait aussi une action au niveau de la structure du sol? Savoir s'il y avait une différence, si c'est la même situation pour tous les sols ou si ça pouvait varier d'un sol argileux à un sol sablonneux par exemple?

595

600

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon?

605

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la Présidente. Évidemment, il y a des variations, selon les types de sol, selon les structures de sol, selon les périodes d'épandage, les doses et caetera. On a déjà fait état, à plusieurs reprises, de ces éléments-là devant la Commission. Là, je ne sais pas jusqu'où on doit aller, si on doit aller plus loin présentement.

610

LA PRÉSIDENTE :

Ce qu'on pourrait faire c'est peut-être vous orienter dans les lectures. Alors, on pourrait, avec l'aide des analystes, vous orienter pour que vous puissiez avoir les éléments d'information en relation avec ça.

615

M. CHRISTIAN POREZ :

D'accord. Il y a des données précises qui ont déjà été données?

620

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

625

M. DENIS SANFAÇON :

Il y a des données précises et monsieur Marcel Giroux ici, dans sa bibliographie je pense, avait un certain nombre d'études qui ont été déposées, je crois, la semaine dernière ou l'autre semaine, et il y en avait déjà un certain nombre qui l'avaient été aussi à cet égard, où on

630

voit l'impact de différents paramètres sur structures, microbiologie, enrichissement, saturation et caetera des sols.

LA PRÉSIDENTE :

635

Ça va, monsieur Porez, oui? Avez-vous une seconde question?

M. CHRISTIAN POREZ :

640

Oui. C'est peut-être plus pour le ministère de l'Environnement. Toujours au niveau de la fertilisation à base de lisiers et d'engrais chimiques, si on parle de sols sablonneux, au niveau de la percolation, est-ce qu'il y a déjà eu des études précises de faites là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

645

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

650

Ici, on parle d'études de fertilisation?

M. CHRISTIAN POREZ :

655

Non, on parle au niveau de la percolation par exemple, l'action au niveau de la nappe phréatique?

M. PIERRE FORTIN :

660

Ce qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

Des lisiers?

665

M. CHRISTIAN POREZ :

Oui.

M. PIERRE FORTIN :

670

Ce qu'on me dit c'est qu'on peut la prendre en note pour vérifier, mais ici, avec les spécialistes avec moi ne sont...

675

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'avez pas la réponse avec vous?

680 **M. PIERRE FORTIN :**

On n'a pas la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

685

Donc, on va, en même temps, vous...

M. CHRISTIAN POREZ :

690

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

695

... vous, en fait, vous pouvez suivre, sur le site Internet de la Commission, vous avez la réponse. C'est sûr que c'est plus facile d'avoir la réponse en salle, mais...

M. CHRISTIAN POREZ :

700

D'accord, vraiment en sols sablonneux.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

705

M. CHRISTIAN POREZ :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

710

Alors, c'est en sols sablonneux, d'accord?

M. PIERRE FORTIN :

715

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

720

Merci, monsieur Fortin. Je vais maintenant inviter monsieur Maurice Pelcat.

M. MAURICE PELCAT :

Oui.

725 **LA PRÉSIDENTE :**

Ai-je bien prononcé votre nom?

M. MAURICE PELCAT :

730

Oui oui.

LA PRÉSIDENTE :

735

Oui, d'accord.

M. MAURICE PELCAT :

740

Bonsoir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

745

M. MAURICE PELCAT :

Bonsoir messieurs. Je n'ai pas pu venir hier, j'ai eu un empêchement, mais je suis venu depuis 13 h 30 et j'ai essayé d'écouter ce qui se passait. Je suis un des **gentleman farmer** qui existent au Québec.

750

Depuis 31 ans, je suis sur une ferme dans les Cantons de l'Est et nous avons eu 30 ans de bonheur et, à l'heure actuelle, il y a une méga ferme, une méga porcherie s'est installée et là la panique a pris et puis ça devient quasiment insupportable. Autour de nous, avant, nous avons des, comme on les appelle, des sapins de Noël, qui nous pulvérisaient toutes sortes de produits dans le nez, maintenant c'est autre chose, il y a l'odeur en plus.

755

Alors, je voudrais savoir quelques, je voudrais poser quelques questions à la Commission pour savoir s'il y a des normes, et surtout au ministère de l'Environnement, pour les quantités de lisier versus litres à l'hectare? C'est la première question.

760

La deuxième ce serait quelle est la distance à respecter versus le bord des cours d'eau, les fossés, les prises d'eau potable et les sources, les prises d'eau potable en utilisant les sources, les puits de surface et les puits artésiens?

765

La durée de la période d'épandage au printemps et à l'automne?

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, monsieur, on va y aller par...

770

M. MAURICE PELCAT :

C'est toute la même question ça, c'est juste une question qui dérive l'une de l'autre. C'est juste une question, mais c'est des petits points qu'il faut répondre. Si vous voulez que je les répète, je peux les répéter, il y en a quelques-uns, c'est tout. Il y en a moins, il m'en reste 2.

775

Le nombre d'épandages dans chaque période? Combien ont-ils droit, les cultivateurs, d'épandre le lisier pendant la période de printemps et d'automne? Et combien d'inspecteurs le ministère de l'Environnement a de disponibles et à combien, combien de fois viennent-ils faire des inspections sur toutes les fermes ou sur les fermes de nos environs?

780

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous dirais que déjà toutes ces réponses ont été données, mais...

785

M. MAURICE PELCAT :

Elles ont toutes été données?

790

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. MAURICE PELCAT :

795

Donc, elles doivent être marquées quelque part.

LA PRÉSIDENTE :

800

Oui. Vous pourriez les trouver sur le site de la Commission. Alors, monsieur Beauchamp va m'aider, parce que monsieur Beauchamp prend les notes.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

805

Alors, allons rapidement, en cascade, celle que vous avez tout de suite. Normes sur les quantités de lisier d'épandage?

M. PIERRE FORTIN :

810

On va y aller en cascade.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui.

815

M. PIERRE FORTIN :

Mais j'inviterais aussi le citoyen de peut-être s'adresser...

820

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

En **sprint** là.

M. PIERRE FORTIN :

825

... à la direction régionale, qui pourrait avoir des statistiques régionales à cet effet.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

830

Oui.

M. PIERRE FORTIN :

835

Donc, la quantité de lisier, la quantité de lisier est en relation avec la richesse des sols, est en relation avec les plantes qui poussent sur les sols. Donc, on réalise un plan agroenvironnemental de fertilisation pour prendre en compte l'ensemble des besoins, et d'ajuster la quantité de fumier en fonction des abaques qui sont en annexe du règlement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

840

Donc, vous n'avez pas de normes de quantité?

M. PIERRE FORTIN :

845

On n'a pas de normes.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

850

Tant de quantité par sol ou par type de sols, mais ça dépend de la...

M. PIERRE FORTIN :

855

C'est du cas par cas, selon la richesse des sols, selon les plantes, selon la ferme.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et cela est fait sur une recommandation d'un professionnel?

860 **M. PIERRE FORTIN :**

D'un agronome, qui doit signer le plan agroenvironnemental de fertilisation et faire le suivi.

865 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Puis là on parle de la situation nouvelle engendrée par le règlement, n'est-ce pas?

M. PIERRE FORTIN :

870

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

875

Ce n'était pas nécessairement la situation il y a 5 ans?

M. PIERRE FORTIN :

880

V'là 5 ans, il y avait...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'était déjà dans ce sens-là?

885 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, les PAEF existaient, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

890

Très bien. Les distances maintenant des cours d'eau?

M. PIERRE FORTIN :

895

Les distances, on va la sauter parce que, tantôt, je vais demander à un de nos spécialistes qui nous accompagnent de pouvoir lister un par un les distances.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

900

O.k. La durée de l'épandage, les dates d'épandage, durée, le printemps, printemps et

automne?

M. PIERRE FORTIN :

905 La durée d'épandage ou les dates d'épandage.

M. MAURICE PELCAT :

910 Oui oui.

M. PIERRE FORTIN :

L'épandage doit se réaliser entre le 1er avril et le 1er octobre.

915 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Et on a vu dans l'audience que si c'est...

LA PRÉSIDENTE :

920 Monsieur, attendez... monsieur sourcille là.

M. PIERRE FORTIN :

925 L'épandage doit se réaliser aussi sur un sol non gelé et non enneigé.

LA PRÉSIDENTE :

930 Mais monsieur sourcille, parce que vous avez vu des épandages après le 1er octobre j'imagine?

M. MAURICE PELCAT :

935 Non non, ce n'est pas ça, c'est que je me demande quand est-ce que les estivaux ont le droit de respirer, parce que l'été on est en vacances j'espère. J'espère que vous comprenez ça. Il y a des limites à ne pas, il ne faut pas trop nous prendre pour des valises, je pense. Il y a des limites qu'il faut cesser ça. Et ça, vous le savez, que s'il n'y a plus de limites, d'abord, les nappes phréatiques vont en prendre plein la face, les puits vont en prendre plein la face, puis on ne va pas arrêter ce truc-là, surtout dans les Cantons de l'Est, c'est un terrain où il y a à peu près 6 à 7" 940 de terre arable et, le restant, vous frappez de la glaise.

M. PIERRE FORTIN :

945 Évidemment, la question des odeurs ne relèvent pas du ministère de l'Environnement. Ça aussi on l'a expliqué.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Nombre d'épandages dans une saison, est-ce qu'il y a des contraintes là-dessus?

950

M. PIERRE FORTIN :

Le nombre va varier en fonction de chacune des entreprises, en fonction de la croissance des plantes, en fonction de... mais nombre de passages, peut-être que le ministère de l'Agriculture pourrait avoir...

955

LA PRÉSIDENTE :

De façon générale, monsieur Sanfaçon, il y a quoi, 2, 3 épandages?

960

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la Présidente. Bon, il y a différentes possibilités, en présemis, en postlevée, immédiatement après la levée, après la culture. Alors, ce n'est pas nécessairement, on ne fait pas nécessairement, les 3 périodes ne sont pas nécessairement occupées, mais c'est des périodes qui peuvent être occupées, c'est-à-dire présemis, postlevée et puis après la récolte.

965

LA PRÉSIDENTE :

C'est selon le type de culture?

970

M. DENIS SANFAÇON :

Selon le type de culture, effectivement. Si on est dans des cultures annuelles par exemple, si on est dans des cultures fourragères, si on est dans 3 récoltes, 2 récoltes mettons de foin par été, bon bien, après la première, après la seconde coupe, il peut y avoir épandage aussi. C'est des choses qui...

975

Maintenant, peut-être rappeler qu'il y a des nouveaux pouvoirs municipaux en regard des périodes qui pourrait y avoir interdiction d'épandage, on en a parlé cet après-midi, et peut-être aussi juste un élément pour, si on veut bien comprendre les besoins en fertilisation des cultures, rappeler qu'on a déposé à la Commission le Guide des pratiques de conservation en grandes cultures, et le fascicule sur les besoins en fertilisation des cultures, comment les déterminer. Alors, je pense que là-dedans il y a toute l'abécédaire des éléments qui sont pris en compte dans la fertilisation.

985

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Donc, il reste les distances?

990

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Il reste les ressources, vous êtes de quelle région, monsieur? Vous êtes?

995 **M. MAURICE PELCAT :**

Du Canton de Newport dans les Cantons de l'Est.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1000

Dans les Cantons de l'Est. On sera à Sherbrooke la semaine prochaine.

LA PRÉSIDENTE :

1005

La semaine prochaine.

M. MAURICE PELCAT :

Oui, mais je n'y serai pas.

1010

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

O.k. C'est parce que, pour ces ressources-là, quand on va de région en région, ils nous le disent.

1015

M. MAURICE PELCAT :

Oui.

1020

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Sur l'ensemble du Québec, ils nous ont informés qu'ils avaient eu 100 ressources nouvelles, 100 personnes/année nouvelles au ministère de l'Environnement pour faire les choix, et la répartition, selon les régions, est donnée à chacune. Avez-vous les notes pour Sherbrooke, tant qu'à y être, si vous les avez? Vous ne les avez pas?

1025

M. PIERRE FORTIN :

Pour Sherbrooke, non, parce que le portrait régional n'est pas tout à fait terminé. Il va l'être pour le début de la semaine prochaine.

1030

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Il est mieux de l'être pour lundi parce que, sans ça là, on...

1035

M. PIERRE FORTIN :

Comme d'habitude, il va être prêt, comme d'habitude, au bon moment, la bonne dose.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Même pour vendredi, n'est-ce pas?

M. PIERRE FORTIN :

1045

Non, mais blague à part, ce que j'aimerais préciser par contre c'est que, dans le plan de mise en oeuvre qu'on a déposé à la Commission, il est prévu de réaliser 12 000 inspections. Alors que, par année, pour l'ensemble de la province, alors que, historiquement, on en faisait aux alentours de 3 000. Et on va visiter une par une l'ensemble des entreprises porcines au cours de la prochaine année, avec un plan de contrôle pour chacune d'entre elles, et pour aussi recueillir certaines données agroenvironnementales.

1050

LA PRÉSIDENTE :

1055

D'accord.

M. MAURICE PELCAT :

1060

Je mentionnais ça à la Commission parce que, depuis à peu près 1 an, on voit beaucoup de champs d'épinettes, enfin, de sapins de Noël, sapins Beaumier, disparaître et des champs de maïs arriver, énormément de champs de maïs, et vous le savez pourquoi, je n'ai pas besoin de vous le dire, le lisier de porc, il n'y a rien de meilleur. Donc, il faut qu'ils s'en débarrassent, ils mettent du maïs partout. On voit des tronçons de forêt qui sont rasés, avec la permission de je ne sais pas trop qui, et du maïs, on en voit en masse.

1065

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Il reste les distances?

1070

M. PIERRE FORTIN :

Les distances, monsieur Serge Bouchard va nous entretenir là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1075

Mais toutes ces informations, monsieur, elles sont dans le site de la Commission, parce qu'on les a mentionnées...

1080

M. MAURICE PELCAT :

Oui, mais si on est capable de les trouver sur le site Web, sur un site Web, dites-le, et puis on va passer à la question d'après. Je ne suis pas, je peux chercher.

1085

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça va aller. Alors, je vais vous inviter à regarder sur le site.

1090

M. MAURICE PELCAT :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Passez à votre deuxième question.

M. MAURICE PELCAT :

1100

Ma deuxième des choses c'est quelles sont les pénalités, pour les, comment, les fermiers qui ne respectent pas les normes?

LA PRÉSIDENTE :

1105

Monsieur Fortin. Alors, on...

M. PIERRE FORTIN :

1110

Excusez-moi, c'est parce que je regardais monsieur Bouchard s'en aller et puis je me disais il ne dira pas les distances. Vous voulez savoir les pénalités et les infractions en vertu de l'article 52? Bon, je dis 52, mais on va aller voir.

LA PRÉSIDENTE :

1115

Je n'ai pas parlé d'article, moi.

M. PIERRE FORTIN :

1120

C'est l'article 44.

LA PRÉSIDENTE :

1125

D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

Qui prévoit les infractions. Je peux lire l'article 44, ça va donner quand même un bon aperçu.

1130 **Toute infraction aux dispositions des articles 16, 21, 23, 26 à 29, ainsi que 33 et 34, rend le contrevenant passible, s'il s'agit, premièrement, d'une personne physique, d'une amende de 1 000 à 15 000 \$ pour une première infraction et de 4 000 à 40 000 \$ pour toute infraction subséquente.**

1135 **Deuxièmement, s'il s'agit d'une personne morale, d'une amende de 1 000 à 90 000 \$ pour une première infraction, et de 4 000 à 120 000 \$ pour toute infraction subséquente.**

1140 **Toute infraction aux dispositions des autres articles du présent règlement rend le contrevenant passible, premièrement, s'il s'agit d'une personne physique, d'une amende de 2 à 20 000 \$ pour une première infraction et de 5 à 50 000 \$ pour toute infraction subséquente.**

1145 **Deuxièmement, s'il s'agit d'une personne morale, d'une amende de 2 à 150 000 pour une première infraction, et de 5 000 à 500 000 pour toute infraction subséquente.**

LA PRÉSIDENTE :

Voilà.

1150

M. MAURICE PELCAT :

Je vous remercie.

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ça faisait le tour de vos 2 questions? Si vous en avez d'autres, il faut vous réinscrire au registre parce que...

1160 **M. MAURICE PELCAT :**

O.k. Correct.

LA PRÉSIDENTE :

1165

D'accord. Je vous accorde 2 questions par intervention, ça va?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1170

Juste à propos, ce règlement est aussi sur le site de la Commission et, si vous jouez un

peu avec l'informatique, vous pouvez aller trouver des informations dans...

M. MAURICE PELCAT :

1175 C'est parce que j'ai vu des choses qui se sont passées ou j'ai vu des agriculteurs qui passaient près de la rivière. J'ai fait plainte au minis..., pas au Ministère, j'ai fait plainte à mon, au maire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1180 Oui.

M. MAURICE PELCAT :

1185 Le maire a référé ma plainte au Ministère de Sherbrooke, au mois d'avril, et j'attends encore la réponse.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1190 Bon, en tout cas, on va être, lundi soir, à...

M. MAURICE PELCAT :

1195 J'espère qu'on peut passer directement par le Ministère...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui.

1200 **M. MAURICE PELCAT :**

... au gouvernement?

LA PRÉSIDENTE :

1205 Bien, vous pouvez vous réadresser au Ministère. Ce qu'on nous a expliqué dans des séances précédentes c'est que toutes les plaintes, qu'elles soient faites par téléphone ou qu'elles soient faites par écrit, le Ministère contacte le plaignant et essaie de comprendre le problème, et il y a toujours un contact qui est établi, n'est-ce pas, monsieur Fortin?

1210 **M. PIERRE FORTIN :**

1215 Oui, il y a toujours un contact qui est établi et, en vertu aussi de notre traitement des plaintes qu'on a au Ministère, et de notre service à la clientèle, on a quand même des délais prescrits, qu'on veut respecter le plus possible.

LA PRÉSIDENTE :

1220 D'accord. Mais la semaine prochaine, monsieur Pelcat, nous serons à Sherbrooke, nous
irons également à Drummondville, alors, et vous aurez le portrait régional de la région de l'Estrie.
Dans ce portrait régional, on explique, on parle, en général, on donne un portrait des plaintes, du
suivi de ces plaintes et on va s'assurer de poser des questions à cet égard, d'accord?

1225 Alors, maintenant, je céderais la parole à monsieur Baril, du ministère de
l'Environnement, qui doit nous faire une présentation sur la politique de l'eau et l'interface qu'il
peut y avoir avec le règlement sur les exploitations agricoles.

Bonsoir, monsieur Baril.

1230 **M. PIERRE BARIL :**

Bonsoir, madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, on m'a demandé de
vous présenter, rapidement, parce que c'est un texte d'envergure qui a été présenté au mois de
novembre dernier. Je vais vous rappeler grossièrement les enjeux.

1235 La politique de l'eau a soulevé 3 enjeux que la société et le gouvernement du Québec
voulait aborder. L'eau devait être considérée comme un patrimoine collectif au Québec.
L'eau, on devait protéger sa qualité pour la santé des populations et des écosystèmes. Et, l'eau,
on devrait la gérer d'une manière intégrée, dans un esprit de développement durable.

1240 Ces enjeux-là ont été mis en exergue à la suite d'un processus, je le rappelle
rapidement. En 1997, il y a eu un symposium qui a fait l'état de la ressource en eau au Québec,
autant sur le plan qualitatif que quantitatif. Ensuite, pendant 2 ans, il y a une commission qui a
parcouru le Québec pour accueillir les mémoires des citoyens et des groupes d'intérêt sur un
ensemble très vaste de propos, toujours par rapport à l'eau.

LA PRÉSIDENTE :

Nous en avons un témoin dans la salle.

1250

M. PIERRE BARIL :

1255 Vous en avez un témoin, je n'osais pas le dire, mais je sais qu'il est très modeste. Et
puis nous avons ensuite établi un cadre d'orientation, le gouvernement a adopté un cadre
d'orientation, pour ensuite pondre la politique nationale de l'eau le 26 novembre dernier.

1260 Donc, 3 enjeux majeurs d'où découlent 5 grandes orientations. Réformer la
gouvernance de l'eau, ne regardez pas le, je vais aller plus vite. Réformer la gouvernance de
l'eau, gérer le fleuve Saint-Laurent d'une manière intégrée, protéger la qualité de l'eau pour l'eau
potable, donc assurer un approvisionnement en eau potable à la population, et protéger les

1265 écosystèmes avec une eau de qualité. Continuer le grand programme d'assainissement des eaux qui a été initié en 1978. Donc, poursuivre ce qu'on a pas tout à fait achevé dans le domaine de l'assainissement. Et, enfin, mettre en valeur la ressource, favoriser l'accès à l'eau, développer des programmes où les gens vont avoir un accès à l'eau plus facile. Grosso modo, c'est les 5 grandes orientations.

1270 En regard donc de notre situation du développement durable de la production porcine, j'ai extrait de la politique des éléments qui me semblaient les plus à-propos pour parler de ce, de la politique et de son impact sur l'assainissement.

1275 Avant de parler de bassins versants, parce que je vais en parler un petit peu plus tard, un des axes du grand volet de l'orientation qui est poursuivre l'assainissement de l'eau, ça concerne l'assainissement agricole. Et, à l'intérieur de ce volet-là, parmi les 57 engagements, il y en a un qui vise, bien sûr, à retrouver un meilleur équilibre entre la capacité de support des sols en phosphore, et on comprendra qu'on l'a fait avec l'instrument qu'on a, dont on a parlé je pense, depuis le début de la Commission, amplement, la réglementation sur les exploitations agricoles. Mais on comprend que la réglementation n'est pas le seul outil ou l'outil le plus efficace pour pouvoir atteindre nos objectifs d'assainissement, il faut toujours introduire d'autres volets.

1280 Il y a toujours les volets qui sont en cours de vulgarisation d'information qui sont en place pour amener les gens à pratiquer des travaux, à utiliser les équipements, les meilleures technologies, à essayer d'avoir des approches les plus, les meilleures dans les pratiques agricoles. Donc, c'est un volet important, qui doit accompagner la réglementation.

1285 Et, un élément qu'on a mis également en place dans la politique, c'est un élément qui concerne les instruments économiques. En plus de la réglementation, de l'information, de la vulgarisation, on pense que combiner des instruments économiques va faire avancer les choses en assainissement, et on veut aller de l'avant avec le principe qu'on appelle l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier du secteur agricole.

1290 Ce que ça veut dire, grosso modo, c'est conditionner l'aide publique, l'aide financière publique, via les programmes agricoles, à une meilleure performance environnementale du secteur. Et, grosso modo, globalement, l'idée c'est de pouvoir se servir de cette approche-là, qui parfois est contraignante, puis parfois incitative d'améliorer la performance globale environnementale d'un secteur.

1300 Deux autres éléments que je relate ici dans l'acétate, qu'ils sont issus du volet assainissement agricole dans la politique de l'eau, c'est un programme qui veut soutenir l'établissement de corridors riverains boisés en zone agricole, en lien avec le milieu naturel. L'idée derrière ça c'est que, dans plusieurs pays, on a des servitudes, on a des fondations, on a différents outils qui permettent de protéger un corridor boisé souvent en rive d'un cours d'eau, d'une utilisation trop intensive. Donc, bref, c'est un programme qui va être mis en place prochainement, avec un pilote, pour maintenir des corridors riverains boisés en zone agricole.

1305 Il y a un élément qui ne concerne pas nécessairement notre thème d'aujourd'hui, c'est le

soutien aux piscicultures existantes.

1310 Donc, je pense que le premier élément qui rejoint notre thème d'aujourd'hui sur le développement durable de la production porcine c'est que, à l'intérieur de la politique, il y a, puis c'est le premier axe de la grande orientation assainissement de l'eau, c'est intensifier l'assainissement agricole, parce qu'on sait que, depuis le début du grand programme d'assainissement, on est passé de 2% à 98% des eaux usées domestiques qui ont été traitées. Donc, je pense qu'on a complété pas mal la **job** sur le côté urbain.

1315 De grands efforts ont été faits dans le milieu industriel. On sait qu'il y a eu 50 usines en bordure du fleuve qui ont subi un programme d'assainissement. Il y a eu beaucoup d'efforts également sur certaines PME ciblées, mais il y a encore du travail à faire, mais le parent pauvre, tout le monde le reconnaît, c'est que, en assainissement agricole, on n'a pas encore atteint les niveaux d'efforts pour pouvoir retrouver les usages, puis rappelez-vous les présentations qu'on avait faites à Sainte-Marie, par rapport à ça, et également à Saguenay, lorsqu'on disait que les usages de l'eau n'étaient pas encore récupérées.

1320 Donc, ça c'est le premier lien qu'on peut faire.

1325 Le deuxième lien qu'on peut faire c'est celui que, à l'intérieur de la politique, il y a une emphase majeure qui est mise sur la gestion de l'eau par bassins versants. L'idée derrière ça c'est que, pour tout hydrologue, comme je peux l'être, pour moi c'était logique, puis ça a toujours été, à travers nos travaux, la référence normale, de tenir compte de la limite géographique du bassin versant pour gérer l'eau, pour comprendre ce qui se passe, mais de tout temps elle relevait surtout du monde des techniciens, des biologistes, des écologistes, et puis on n'avait pas passé à l'étape gestion, à l'étape aussi connaissance de ce milieu-là par les citoyens en général, et là, à l'intérieur de la politique, il y a une grande emphase de mise pour gérer l'eau par bassins versants. Ça va se faire avec plusieurs moyens, dont la création d'organismes de bassins versants à l'intérieur de chacune des 33 rivières identifiées.

1330 Ces organismes-là ont pour but, au départ, de faire partager le diagnostic général du bassin versant, que l'ensemble des citoyens, industriels, agriculteurs, officiers d'État, municipaux, provincial, partagent le même diagnostic pour ensuite trouver ensemble les meilleures solutions pour répondre à des objectifs donnés de qualité de l'eau que les gens veulent bien se donner.

1335 Donc, au départ, c'est un forum pour faire plus de coordination, de concertation, de consensus, mais ultimement, on veut que ces organisations-là migrent vers plus de pouvoirs de décision, pour avoir plus d'impact sur le milieu. Vont faire ça en étant plus crédibles, vont faire ça en ayant justement un partage non équivoque de toute la situation sur leurs bassins et, 1340 ultimement, on pense que leur travail va être beaucoup plus probant, en ayant plus de pouvoirs. Mais, au départ, on comprendra qu'ils sont surtout mis en place pour justement démarrer tout ça.

1345 Il y aura un support de l'État, financier, de ces organismes de bassins. Il y aura aussi beaucoup de support technique à travers les directions, une certaine direction régionale, à savoir 1350 tous les différents ministères qui peuvent être associés. Comprenez, par exemple, que, dans le

1355 bassin versant de la Rivière Rimouski, ce sera certainement plus les gens du ministère des Ressources naturelles parce que 80% du bassin est forestier alors, ils vont être plus en aide. Alors que la Rivière Saint-Charles est à 80% urbaine, et bien là ça va être probablement plus les Affaires municipales, puis le monde qui ne sera plus proche du milieu urbain qui va être plus interpellé dans ce bassin-là. Donc, l'idée c'est d'avoir une démarche souple, adaptée en fonction des différentes conditions de chacun des bassins.

1360 Donc, à l'intérieur de ces organisations-là donc, le monde agricole va être interpellé. Alors, s'il y a un bassin versant avec une forte représentation de producteurs porcins, et bien ils vont être interpellés comme les autres, parce que, si on a identifié qu'ils ont un impact majeur sur le système, ils vont être interpellés pour voir comment on peut réduire leur pression sur le bassin versant. Donc, c'est, je pense, le deuxième élément qui lie la politique avec notre thème. Donc, le développement durable de la production porcine, c'est que, via les organisations de bassins, la gestion de bassins, les producteurs agricoles vont avoir, lorsque c'est requis, à modifier certaines 1365 de leurs pratiques, puis certaines de leurs pressions, parce qu'il y aura une volonté de tous les acteurs du bassin de le faire.

1370 Pour essayer de faire un peu de théorie là-dessus, j'ai un tableau ici qui essaie d'expliquer comment on peut essayer de mieux planifier l'occupation du territoire en utilisant une approche de gestion par bassin, et là je focusse sur le volet agricole.

1375 Dans un bassin versant, il est possible, par les caractéristiques intrinsèques du milieu que sont le climat, le sol et la topographie, de pouvoir identifier quelle est la productivité potentielle de ce milieu-là? Comprenez que le bassin versant de la Rivière Richelieu, avec ses sols, son climat et sa topo, n'a pas les mêmes productivités que le bassin versant de la Rivière Chaudière, des sols beaucoup moins profonds, beaucoup plus de pentes, un régime hydrologique très différent.

1380 Donc, il faut comprendre que là on est capable d'élaborer une productivité potentielle et, ce qu'on se rend compte également c'est que, au-dessus de cette productivité-là, donc qui est représentée par le climat, le sol et la topo, on occupe le territoire par des cultures des sols et on a donc modification de cette productivité-là pour en retrouver celle qui est actuelle.

1385 Et ce qu'on se rend compte c'est que, dans beaucoup de bassins, cette productivité actuelle-là est inacceptable. Parce qu'elle est excessive ou elle est, elle donne des externalités, on en a parlé, qui dépassent les limites des normes, et on se trouve à avoir un mode ou un volet de gestion qui n'est pas adéquat.

1390 Alors, l'idée à l'intérieur de ce circuit-là c'est de pouvoir modifier nos gestions de cultures et des sols, de manière telle à ce qu'on se trouve à une productivité qui est acceptable, donc qui met en place des systèmes conservatoires de production. Puis nous, en quelque part, on pense que ça, ça va permettre de réduire justement les externalités que sont la dégradation de la qualité de l'eau et des sols.

1395 Donc là, on va trouver le moyen, quelque part, lorsqu'on arrive dans un bassin versant,

14 00 de pouvoir faire infléchir ces circuits où on est dans un système qui est plus inacceptable, parce que l'eau est trop dégradée, parce que les sols ont tendance à perdre justement la capacité de production, parce que l'activité biologique est réduite, donc en modifiant nos cultures et notre mode de gestion des sols et de l'eau, on veut retrouver des systèmes plus conservatoires, puis qui maintiennent justement le milieu propice, et ça, ça se fait en modifiant les cultures, ça se fait en retrouvant des meilleurs équilibres dans les rotations, dans des pratiques agricoles plus conservatoires.

14 05 Donc, l'idée derrière toute notre démarche c'est que, pour infléchir des changements ici, il y a un petit peu de réglementation qui est nécessaire, il y a beaucoup de vulgarisation d'informations, il y a de l'écoconditionnalité, qui va nous permettre de dire, par exemple, qu'on peut essayer de trouver des moyens économiques de changer les rotations, puis essayer de trouver des instruments pour changer ça, et avec ces approches-là, coordonnées, on veut tendre donc vers cette démarche où on aura une productivité qui correspond à retrouver des usages
14 10 donnés dans un bassin.

Donc grosso modo, c'est ce que j'avais à vous dire.

14 15 Rapidement, par rapport au REA, vous avez compris qu'on gère beaucoup à la source, mieux, donc on en met moins, parce qu'on respecte des abaques, on n'en met pas n'importe où parce qu'on respecte des distances. On n'en met pas n'importe quand, parce qu'on respecte des périodes, et c'est déjà le premier pas, poursuivons avec une approche plus large à l'intérieur des bassins versants ou à l'intérieur des grandes zones données pour gérer mieux notre territoire.

14 20 Je vous remercie de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

14 25 Je vais céder la parole à monsieur Beauchamp, mais moi aussi j'ai quelques questions. Mais allez, non, allez-y, monsieur Beauchamp, je vais la reprendre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

14 30 Non, c'est juste rappeler une question hier de madame Denise Gaudet, qui était justement de savoir comment, dans le concret, ça va marcher cette chose-là? Comment on va faire une approche très particularisée, ferme par ferme, producteur par producteur, avec, bon, 12 000 inspections et puis tout l'accompagnement et caetera, et comment ça peut être fait en même temps qu'une approche par bassins versants? Est-ce qu'il faut penser à une phase, par exemple, de 1 an, 2 ans d'accompagnement des agriculteurs d'abord, pour bien connaître le
14 35 terrain, et que ce n'est qu'après qu'on commencera une approche par bassins versants, ou est-ce que, dès le départ, ces 2 choses-là sont arrimées et comment on peut visualiser ça sur le terrain?

14 40 Je pense que c'était un peu la question qu'a posée madame Gaudet hier soir et qui est fort importante dans la vision des choses.

M. PIERRE BARIL :

1445 Oui oui. Bien, je répondrais d'une manière, puis je ferais référence à ce que j'ai un peu dit tout à l'heure, c'est le partage du diagnostic sur bassin. C'est clair que, lorsqu'on aura une approche ferme par ferme complète, que là on va être capable d'avoir des bilans pas mal plus précis, pour pouvoir identifier justement où sont les sources. Parce que souvenons-nous de la présentation qu'on avait faite à Sainte-Marie, n'est-ce pas, un sol agricole c'est poreux, c'est
1450 comme une éponge, alors il y a toujours des pertes. Alors, il y a toujours des pertes, on ne peut pas contrôler comme une pollution ponctuelle, un rejet dans une ferme, et on applique des éléments. Il y a du climat, il y a de la topographie, il y a des dynamiques qui font qu'on ne peut pas garder cent pour cent (100%) des éléments qu'on a mis en place là, l'azote et le phosphore par exemple.

1455 Donc, c'est poreux, puis on en perd tout le temps. On va essayer d'en perdre le moins possible, puis on va surtout essayer d'en perdre pour que, une fois additionnées, ces pertes-là respectent des normes à l'intérieur d'un bassin. C'est un peu ça l'idée derrière, derrière l'approche où, une fois qu'on va avoir compilé et puis connu l'ensemble des dynamiques ferme par ferme, on va être capable d'être plus en mesure d'avoir une vision partagée du diagnostic de
1460 base. Donc, pour nous c'est un des éléments de l'approche, c'est améliorer la connaissance. Puis on sait que, de toute façon, l'agriculture c'est poreux, il y a des pertes, mais trouvons les dynamiques qui correspondent à chacun des bassins. Il y a des bassins qui peuvent en prendre plus que d'autres. Il y a des bassins où l'agriculture peut être plus intense que d'autres. La plaine du Saint-Laurent, avec les sols qui sont en place, aura une dynamique différente qu'à
1465 Saint-Bernard, avec les pentes et puis les sols moins profonds. Donc ça, la première chose c'est de pouvoir partager la connaissance à l'intérieur de chacun des bassins, puis je pense que l'approche ferme par ferme va vraiment aider beaucoup à connaître ça.

1470 Deuxième élément c'est lorsque, lorsqu'on regarde l'ensemble d'un bassin, on va pouvoir avoir une meilleure idée des proportions, je dirais, plus fines d'occupation du territoire, de cultures sarclées, de prairies, de pâturages, de céréales, parce que les théories veulent qu'on ait un amalgame de ces cultures-là pour pouvoir mieux protéger le système.

1475 L'exemple le plus théorique qu'on peut faire, un petit bassin versant de, je ne sais pas moi, de 100 hectares 100% maïs n'a pas les mêmes pertes que le même petit bassin avec 100% de prairies ou de pâturages. Même si chacun respecte intégralement la réglementation, c'est, il y a, il s'est, comment dire donc, c'est poreux et puis il y a des pertes, alors... Mais on sait que ni un ni l'autre est réaliste. Alors, essayons de trouver les combinaisons qui sont les plus réalistes pour limiter et puis retrouver cet équilibre-là, et respecter les critères.

1480 Il y a certains bassins versants où les proportions de prairies et de pâturages, donc où on a moins de pertes, qui vont être plus importantes qu'ailleurs pour respecter un critère de qualité. Donc, c'est à travers ça qu'on pense qu'on va essayer de trouver ces systèmes conservatoires, que je vous disais tout à l'heure.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis, vous vouliez intervenir?

1490 **M. ALFRED MARQUIS :**

Oui. Je pensais que j'intervenais après vous, madame. Alors, je vais y aller.

LA PRÉSIDENTE :

1495

Je suis patiente.

M. ALFRED MARQUIS :

1500

Je pense avoir perçu une chose et je voulais en être assuré. C'est-à-dire, quand vous dites que la gestion se fera par bassins versants, est-ce que, par exemple, au niveau de l'assainissement agricole, ça peut aussi vouloir dire que des normes différentes de ce que l'on a actuellement pourraient s'appliquer, par exemple, pour gérer le phosphore dans un bassin versant par rapport à un autre?

1505

M. PIERRE BARIL :

Oui.

1510

M. ALFRED MARQUIS :

C'est ce que ça veut dire, n'est-ce pas?

M. PIERRE BARIL :

1515

Bien oui. Ultimement...

M. ALFRED MARQUIS :

1520

C'est-à-dire que...

M. PIERRE BARIL :

1525

... c'est la logique. À mon avis, il y a des bassins qui sont plus sensibles que d'autres au phosphore. Donc, en quelque part, c'est clair qu'on veut avoir moins de pertes, parce que le milieu peut moins en prendre. Alors..., mais ce n'est pas à court terme. Mais, ultimement, il faudra migrer vers ça parce que, ce qu'il faut comprendre c'est qu'on a atteint notre limite d'approche normative et réglementaire, et c'est pour ça que l'approche bassins veut qu'on change un peu ce paradigme de l'approche normative et réglementaire vers des approches beaucoup plus souples, adaptées à chacun des milieux.

1530

1535 Ça c'est clair, puis c'est pour ça l'approche bassins veut être mise en place, mais on veut y aller progressivement, harmonieusement. Il n'était pas question d'arriver avec une démarche trop radicale, parce qu'il faut que ce soit la population qui s'approprie cet outil-là. C'est pour ça que je disais tout à l'heure qu'il faut qu'on partage le diagnostic, parce que ce sont les gens en place, les citoyens, qui vont se donner justement ces objectifs, puis si, dans un endroit, la norme devrait être différente d'une autre, ça va aller de soi.

1540 **M. ALFRED MARQUIS :**

Je veux bien comprendre pour le phosphore. Supposons par exemple, là actuellement, on dit bon, des abaques pour une quantité de phosphore...

1545 **M. PIERRE BARIL :**

Oui.

M. ALFRED MARQUIS :

1550 ... et puis là-dedans rentre disons le phosphore qu'il y a dans le sol et des facteurs semblables, ça pourrait vouloir dire que, à un moment donné, un autre facteur, complètement différent, pourrait être utilisé dans un bassin par rapport à un autre.

1555 Je ne veux pas dire simplement de rentrer les paramètres qui sont liés aux propriétés du sol et puis...

M. PIERRE BARIL :

Oui oui.

1560 **M. ALFRED MARQUIS :**

... à la plante que l'on cultive, mais il pourrait y avoir, je suppose, autres facteurs qui pourraient être tenus en compte dans un bassin, et non dans un autre?

1565 **M. PIERRE BARIL :**

1570 Ça va aller via plutôt l'occupation et puis le zonage et puis l'occupation du territoire par les cultures, je veux dire. Si on cultive du maïs plus, il y aura une pression de phosphore plus grande que si on cultive, parce qu'on a, le maïs a besoin de plus de phosphore que d'autres types de plantes par exemple. Je ne sais pas si je comprends bien votre question, mais ce sera plutôt via la gestion des systèmes de culture qu'on va changer ces, qu'on va faire ces distinctions-là.

1575

M. ALFRED MARQUIS :

1580 Alors, je m'explique un petit peu. C'est-à-dire que, actuellement, on utilise disons ce qui existe actuellement dans la norme pour fertiliser en ce qui concerne le phosphore. Alors, si vous nous dites simplement et bien là on va tenir compte de la culture, on le fait déjà. On va tenir compte de la pente, on le fait déjà. On va tenir compte du sol, on le fait déjà. Il y a les paramètres qui sont là pour ça. Mais est-ce que ça pourrait vouloir dire que, pour diverses raisons, on ajoute des paramètres, différents de ceux qui sont utilisés pour l'ensemble?

1585 **M. PIERRE BARIL :**

On peut orienter les types de cultures à cultiver dans un bassin, si c'est ça que vous voulez dire.

1590 **M. ALFRED MARQUIS :**

Non non non, ce n'est pas ça que je, je m'excuse là. C'est que, ça, orienter les cultures dans un bassin, c'est déjà là. C'est déjà là dans la norme, actuellement.

1595 **M. PIERRE BARIL :**

Non non non non, ce n'est pas là là.

M. ALFRED MARQUIS :

1600 Non.

M. PIERRE BARIL :

1605 On ne peut pas décider, nous, d'obliger un producteur de cultiver moins de maïs ou plus de prairies. On ne peut pas faire ça. Il n'y a pas de zonage de production aujourd'hui au Québec. On n'a pas de, je ne sais pas si monsieur Sanfaçon peut répondre, mais on n'a pas de, on n'a pas ce pouvoir-là.

1610 **M. ALFRED MARQUIS :**

O.k. Bon, je pense que ça me satisfait. J'ai une réponse. J'aurais une autre petite question.

1615 **M. PIERRE BARIL :**

Oui oui oui.

1620

M. ALFRED MARQUIS :

1625 Je comprends bien, c'est une politique, et une politique, bien sûr, si j'ai lu correctement,
ça va finalement se définir davantage avec une multitude de règlements et, après ça, et bien il y
aura des normes à respecter et on peut, après, évaluer et voir les effets. Mais hier, hier soir
justement, on a eu une personne du ministère de l'Environnement qui est venue nous parler de
l'évaluation stratégique, mais quand je lis ce qui est au niveau de l'agriculture, et en particulier je
vais prendre la recommandation 31 qui est dans la politique, recommandation 31, on dit:
1630 **Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en
milieu agricole.** Je comprends que c'est une politique, mais si on veut pouvoir évaluer
justement, après les années, il va falloir être plus précis que ça en quelque part.

1635 Parce que ça, ça pourrait vouloir dire bon, on a diminué, bon o.k., mais pour moi, on n'a
pas rencontré grands objectifs précis à cet effet-là. Il va falloir aller de façon beaucoup plus
précise au niveau...

M. PIERRE BARIL :

1640 On est bien d'accord là-dessus. On est bien d'accord là-dessus, puis vous savez que,
dans une politique justement, c'est des engagements que nous on va préciser dans des plans
d'action où là, justement, on va avoir des cibles à atteindre beaucoup plus précises, et réduire la
pression, sur l'environnement, des pesticides, il va y avoir une première étape déjà qui va être
mise en place avec un nouveau code, puis vous allez voir arriver plus tard justement, comme
vous l'avez dit, une démarche plus stratégique qui va préciser exactement, dans un plan d'action,
1645 avec des objectifs plus précis, ce qu'on entend par réduire ça. On est bien d'accord.

M. ALFRED MARQUIS :

1650 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Monsieur Baril, la gestion par bassins versants, en relation avec le règlement sur les
exploitations agricoles. Bon, on sait que votre, le règlement prévoit que l'on va, au cours de la
prochaine année, produire des bilans de, demander aux producteurs de produire des bilans de
phosphore et on va, en fait, être en mesure, à la suite de cette opération-là, on va être en mesure
de voir, dans chacun, finalement, des bassins versants si on est en équilibre ou si on est en
déséquilibre au plan du phosphore. Le fait de gérer par bassins versants, est-ce que ça ne peut
pas avoir pour effet d'inciter les acteurs qui seront dans chacun des bassins...

1660

M. PIERRE BARIL :

1665 Pas si tout...

LA PRÉSIDENTE :

1670 ... à exporter leur problème dans un autre bassin versant? Si on se retrouve dans un bassin versant où on a justement un surplus de phosphore, donc va falloir qu'on mette en place des mesures pour réduire et pour essayer d'atteindre l'équilibre. Ça peut vouloir dire qu'on soit obligé de diminuer le nombre d'unités animales?

M. PIERRE BARIL :

1675 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Et ça peut vouloir dire qu'on va donc amener certains producteurs, parce qu'on sait qu'on a quand même le phénomène de l'intégration, amener certains producteurs à aller se développer dans d'autres bassins versants.

M. PIERRE BARIL :

1685 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1690 Donc, à exporter ailleurs, peut-être pas le problème, mais en tout cas à exercer une pression ailleurs dans d'autres bassins versants. Est-ce que ça ne peut pas faire en sorte...

M. PIERRE BARIL :

1695 Qu'il y ait un danger?

LA PRÉSIDENTE :

1700 ... effectivement, que la gestion par bassins versants nous amène à exporter les problèmes d'un bassin vers d'autres bassins, dans la mesure où on cherche à trouver les solutions pour continuer à développer l'industrie?

M. PIERRE BARIL :

1705 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1710 Et est-ce que cette éventualité-là ne peut pas mettre en péril la levée d'un moratoire, tant qu'on n'aura pas fait une évaluation, au bout d'un certain nombre d'années, de, parce que je sais qu'on va nous parler d'indicateurs à des prochaines rencontres...

M. PIERRE BARIL :

Oui.

1715

LA PRÉSIDENTE :

... donc, tant qu'on n'aura pas fait une évaluation du règlement sur les exploitations agricoles, est-ce qu'il n'y a pas danger, justement, ou est-ce qu'on ne mettra pas en péril la levée du moratoire ou qu'on ne sera pas obligé de le maintenir encore quelques années, tant qu'on n'aura pas une image un peu plus claire de la situation?

1720

M. PIERRE BARIL :

Bien, concernant la première partie de votre question, par rapport au danger de déplacement de la pression phosphore inter-bassins, compte tenu de la dimension de nos bassins, puis compte tenu des dynamiques, je pense, d'échange ou de transfert de lisiers, je n'ai pas l'impression qu'on va voir des déplacements. Par exemple, si on parle de lisier, qui vont avoir des effets ou des impacts tant que ça sur un bassin ou entre les bassins.

1725

1730

Autant que celui qui reçoit le lisier de l'autre bassin, nous on va le suivre avec nos bilans phosphore, puis vous savez qu'on est capable, nous, dans nos bilans phosphore, de, on exige du producteur qui exporte, de nous dire où est-ce qu'il l'exporte, puis on exige de celui qui reçoit de nous dire d'où est-ce qu'il vient. Donc, pour nous là, ce suivi-là, avec les bilans, il va être possible de le faire et puis, mais je ne pense pas qu'il y ait un enjeu par rapport au lisier lui-même, de transfert inter-bassins. Les volumes, tout ça, je ne pense pas que ça va affecter, compte tenu, vous comprenez que, les bassins ont plusieurs milliers de kilomètres carrés, vous comprenez que c'est des grands bassins qu'on a ici, et je n'ai pas, je ne pense pas, pour l'instant, qu'il y a un danger là-dessus.

1735

1740

L'autre volet pourrait être l'exportation de la charge phosphore via les unités animales. Alors là, justement, on baisse les unités animales dans un pour l'augmenter dans l'autre. Mais pour moi ça va faire...

1745

LA PRÉSIDENTE :

Ou si le moratoire est levé, et bien on peut continuer à...

M. PIERRE BARIL :

1750

Par exemple, et bien pour moi, ça va faire partie d'une donnée de base de l'organisation de bassins. Je peux faire l'analogie par exemple avec les échanges inter-bassins hydrauliques, n'est-ce pas. Il y a des bassins versants où on a dévié des eaux pour les envoyer dans un autre bassin, dans une autre rivière, pour faire de la production hydro-électrique, et bien c'est une donnée de base que le bassin versant doit tenir compte quand elle fera son étude, son

1755

diagnostic, puis son suivi de l'eau à travers le bassin. Elle sait qu'il y a tant de mètres cubes d'eau qui vient du bassin à côté, qui s'en vient dans le sien. Alors, c'est une donnée pour gérer le bassin.

1760 Alors, moi je pense que, en analogie, on peut faire la même chose. S'il commence à y avoir du développement agricole intense, avec du transfert d'unités animales dans un bassin, ça va être une donnée de base pour planifier la gestion de son bassin.

LA PRÉSIDENTE :

1765 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

1770 Dans ce sens-là, si on continue à raisonner sur ce thème-là un peu, un intervenant nous signalait que, lorsqu'on regarde la situation de la production porcine dans certains pays européens, on nous signalait que, entre autres, en Belgique, en France, le modèle d'établissement était caractérisé par une grande concentration régionale alors que, au Danemark, en Allemagne, il y avait un modèle qui correspondait plus à une répartition assez
1775 uniforme sur le territoire de ces pays-là.

 Ici, au Québec, on a un modèle d'implantation de l'industrie porcine qui est caractérisé par le fait que, si on observe l'ensemble des régions, il y a une concentration extrêmement intense dans certaines régions, et il y a d'autres régions où la production est à peu près absente.

1780 Or, sur le plan environnemental, à moyen terme et à long terme, si les nouvelles manières de gérer ou d'influencer le développement de cette industrie-là devaient conduire à une répartition un peu plus uniforme sur l'ensemble du territoire des unités animales identifiées à la production porcine, croyez-vous que ce serait bénéfique pour l'équilibre environnemental du
1785 territoire québécois?

M. PIERRE BARIL :

1790 C'est sûr que ça pourrait, si c'est fait justement en respectant la capacité d'accueil de chacun des nouveaux milieux, puis quand on parle de capacité d'accueil, pour nous, au-delà de l'aspect environnemental, on veut y ajuster également les aspects plus socioéconomiques, je ne vois pas de problème avec ça moi, personnellement.

1795 En respectant cette notion-là, de capacité d'accueil, qui veut qu'on respecte la capacité de support des sols sur le plan environnemental, donc les pertes qui percolent de l'ensemble des nouveaux, additionnées, souvenez-vous ce que j'ai dit, ne dépassent pas les capacités du milieu ou les normes du milieu, le milieu social, socioéconomique du bassin versant l'accepte, et bien moi je n'ai pas, on n'est pas contre ça, personne ne peut être contre ça, finalement, parce que, pour moi, c'est justement ça le développement durable, c'est qu'on rejoint le social, l'économique
1800 et puis l'environnemental. Ça, en quelque part, c'est un peu la mission qu'on, c'est un peu

justement le modèle qu'on veut trouver et, à quelque part, je pense que c'est possible.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1810 En établissant son plan de gestion dans un bassin donné, est-ce que le groupe appelé à gérer le bassin aura l'autorité pour, devant le constat de son bilan, par exemple amener une interdiction de l'implantation de nouveaux développements de porc ou de bovin dans une région donnée?

M. PIERRE BARIL :

1815
1820 Moi je pense, puis je ne veux pas non plus seulement que focuser sur le zonage de production, mais je pense que, à terme, les organisations de bassin qui ont, puis je reviens à ce que je disais, qui vont être crédibles, qui vont être, dont les diagnostics vont être partagés, et dont, en quelque part, le plan directeur, le plan de gestion va être partagé par tous, ils vont avoir les pouvoirs pour faire influencer justement ça. Parce que, je prends un exemple, souvent je prends ces 2 exemples-là, qui sont plus simples.

1825 Dans une organisation de bassin, il y a une municipalité qui contribue à 80% du E-coli dans la rivière et, dans le plan de gestion, on dit nous, on veut réduire le E-coli dans la rivière. Alors, le maire qui va être interpellé parce que sa station d'épuration, elle tourne mal, c'est sûr qu'il va être, puis on n'a pas besoin de faire des grands règlements pour qu'il change l'opération de sa station d'épuration, parce que c'est, justement, l'organisation est crédible, le diagnostic est partagé, puis le plan directeur il a soulevé ça. Alors, nous on pense qu'on va être capable de faire infléchir justement ces comportements-là.

1830
1835 Même chose pour un industriel. Là, j'ai parlé d'une ville, mais pour moi, un industriel qui rejette du mercure et puis, encore une fois, le diagnostic dit que le mercure, il y en a bien trop dans la rivière, et bien lui il va, en quelque part, par la pression, sans nécessairement avoir des démarches trop réglementaires ou législatives, il va être appelé à modifier son affaire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous savez...

1840 **M. PIERRE BARIL :**

1845 Le monde agricole, on est bien d'accord que ce n'est pas pareil, que la démarche doit être coordonnée avec d'autres, puis ce que je disais au départ, pour moi, lorsqu'on combine la réglementation, les instruments économiques et l'information et vulgarisation, on peut justement faire infléchir ces choses-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1850 Vous savez que, actuellement, une MRC qui veut essayer de faire une certaine
planification et caetera, ne peut le faire que si elle respecte la directive et l'indication de la priorité
aux activités agricoles dans un milieu donné?

M. PIERRE BARIL :

1855 Tout à fait, je sais ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1860 Les pouvoirs des municipalités sont extrêmement limités.

M. PIERRE BARIL :

Oui.

1865 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

1870 Et encadrés. Et, entre vous et moi, dans un conflit un peu serré d'un producteur qui va
vouloir obtenir un permis, va assez facilement passer par-dessus son comité de gestion de
bassin de son coin...

M. PIERRE BARIL :

Oui.

1875 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

1880 ... pour monter soit au tribunal, soit à d'autres forces politiques pour obtenir son
autorisation. Ce n'est pas demain la veille que les producteurs vont, ça va prendre un énorme
consensus social pour arriver à imposer une chose comme celle-là.

On peut penser que le délai, je vois sourire monsieur, votre deuxième voisin là...

M. PIERRE BARIL :

1885 Monsieur Nadeau.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1890 ... Nadeau, ce n'est pas demain la veille que la gestion par bassin sera rendue à l'étape
que vous nous indiquez.

M. PIERRE BARIL :

1895 Bien, je pense que nous on a, on est assez optimiste, et puis ce défi-là, il peut être relevé, puis on est d'accord que, au départ, c'est plus de coordination et de consensus. Mais, ultimement, rien n'est impossible, puis nous, pour nous, c'est là qu'on veut que des organisations de bassin aillent. C'est qu'ils aient plus de pouvoirs, justement, pour décider et pour faire infléchir certaines occupations de territoire, si vous pensez à ça par exemple.

1900 Nous, on est assez, on voit ce qui se passe ailleurs et puis on ne voit pas pourquoi que ça ne pourrait pas se passer ici. Et, mais on veut que ce soit harmonieux. Il n'était pas question d'arriver trop radicalement. On ne voulait pas tout défaire les acquis. Comme vous l'avez dit, ça en était ça, puis on pense que la démarche qu'on a, progressive, d'appropriation par les citoyens de cet outil-là, ça va faire le, ça fera le travail.

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910 J'ai peut-être une dernière question en ce qui me concerne. Comment vous allez arrimer cette gestion par bassins versants avec, dans le cadre de l'analyse des projets d'implantation qui vont être soumis à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'environnement?

1915 À l'heure actuelle, on comprend que vous recevez des demandes d'implantation de projets, elles sont analysées dans le cadre, il y a une analyse environnementale qui est faite. J'ai compris qu'il n'y avait pas de consultation qui était faite auprès des ministères, des autres ministères, dans le cadre de l'analyse d'un projet soumis à l'article 22 de la LQE, alors comment va-t-on prendre en considération les choix qui sont exercés par exemple par un comité de bassin, quand on va analyser les projets en vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement, l'article 22 là, ou l'article 31?

1920 **M. PIERRE BARIL :**

1925 Je vous apporterais 2 réponses et peut-être que Normand ici va compléter, c'est le coordonnateur de la politique, de sa rédaction. Le premier élément de réponse c'est que c'est déjà, comme je le disais au départ, analysé sous l'angle bassin, les projets. Quand ils ont des rejets dans l'environnement, les projets là, les analystes au ministère de l'Environnement, les écologistes, les biologistes, les hydrologues, ils tiennent déjà compte, pour, je ne sais pas, définir un objectif environnemental de rejet, du bassin versant.

1930 Comme je le disais, c'est plutôt, cette notion de bassin est déjà beaucoup appropriée par le monde de la technique environnementale. Bon, ça c'est le premier point. C'est clair qu'on en tient déjà compte. Puis il faut penser aussi que, à l'intérieur de chacun des organismes de bassin versant, il y aura toujours des représentants de l'État.

1935 J'ai passé vite sur la forme de ces organisations de bassin. Les organisations de bassin sont formées par un 1/3 de citoyens, groupes environnementaux et groupes verts, 1/3

d'industriels, d'agriculteurs d'origine plus économique, et 1/3 du monde municipal. Et les officiers des ministères sont là en support, sans droit de vote dans les organisations de bassin, mais ils sont présents.

1940 Alors, eux ils vont faire le lien toujours, lorsque ces projets sont analysés, si c'est plus un ministère qu'un autre, parce que le bassin, souvent, ils sont définis avec certaines caractéristiques qui font qu'un ministère est plus interpellé qu'un autre, mais en principe, et je peux vous dire déjà qu'il y aura toujours quelqu'un du ministère de l'Environnement, c'est clair, dans chacune des organisations, dont, le lien pourra se faire assez rapidement, par rapport à
1945 un projet donné, et l'organisation de bassin, ça c'est le deuxième point. Normand, je sais pas s'il a des choses à rajouter. C'est clair également que, comme je le disais, et puis je l'ai passé vite, le premier engagement de la politique c'est la révision de l'architecture et du cadre juridique réglementaire autour de l'eau. Alors, il n'est pas impossible que, plus tard, on voit évoluer justement ce cadre-là vers plus d'arrimage entre les organisations de bassin et ce cadre-là, de la
1950 LQE.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Je vous remercie. On va faire une pause d'une dizaine de minutes et on revient avec vos questions.

Suspension de l'audience

1960
Reprise de l'audience

LA PRÉSIDENTE :

1965 Alors, en commençant, j'annonce que je ferme le registre. Et j'appelle monsieur Alex Boisdequin de l'Union paysanne. Vous pouvez commencer.

QUESTIONS PAR M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT,

Union paysanne :

1970 Alors, on va poursuivre dans ce qu'on parlait tantôt, ça s'en venait intéressant. Ma première question, c'est sur l'approche par bassins versants. Puis, là, je n'ai pas très bien compris. Vous avez posé une question tantôt. Puis, en tout cas, moi, de la façon que j'ai perçu la question, je n'ai pas perçu de réponse qui allait avec ma façon de percevoir la question, puis je
1975 vais la reformuler, là.

LA PRÉSIDENTE :

1980 J'aimerais savoir, est-ce que monsieur Baril a quitté?

M. PIERRE FORTIN :

Monsieur Baril a quitté, oui...

1985 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah oui!

M. PIERRE FORTIN :

1990

... avec le spécialiste. Mais va être capable de faire un petit bout.

LA PRÉSIDENTE :

1995

C'est dommage. Allez-y!

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2000

O.K. Ce que je veux savoir, bien, je vais vous donner un exemple, là. C'est que si on fonctionne avec des règles de phosphore et autres différentes selon les différents bassins versants, c'est qu'on explique que la capacité du bassin versant à recevoir le phosphore varie selon le type de culture qu'il y a sur place. Mais qu'est-ce qui va empêcher...

2005

Je vous donne un exemple. On veut établir une nouvelle exploitation porcine dans un bassin versant, puis, là, il y a une belle réunion du fameux comité de gestion du bassin versant, puis, là, bien, on dit, bien, là, avec les cultures qu'on a actuellement en place, il n'y a pas vraiment la possibilité de rajouter du phosphore de plus.

2010

Mais, là, qu'est-ce qui va empêcher de dire à un producteur ou à qui que ce soit de dire, bon, bien, c'est pas compliqué, il n'y a pas de norme quant à la quantité de blé d'Inde qui est planté dans un bassin versant, ça fait que si on veut avoir la permission de créer une nouvelle porcherie par rapport à la norme phosphore, on a juste à faire huit nouvelles grandes surfaces de maïs puis, là, bien, merveilleux, on se retrouve avec une capacité de phosphore augmentée par, de je ne sais pas combien. Un moment donné, qu'est-ce qui va empêcher ça, là, t'sais?

2015

LA PRÉSIDENTE :

2020

Dans le fond, c'est de savoir quels sont les pouvoirs que vont avoir ces comités de bassins versants par rapport aux décisions qui seront prises sur le territoire?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2025

Bien, c'est ça. Il y a deux mots. Moi, je vois consultatif ou décisionnel. C'est soit un, c'est soit l'autre. Ce n'est pas une phrase longue comme ça. C'est décisionnel ou consultatif.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Fortin.

2030 **M. PIERRE FORTIN :**

2035 Ce que monsieur Baril • puis vous l'excuserez, il devait quitter bien avant, puis il était en retard sur son agenda • donc ce qu'il a expliqué, monsieur Baril, tout à l'heure, c'est que, présentement, les comités de bassins, c'est sûr qu'ils n'ont pas pouvoir coercitif comme le citoyen l'exprimait tout à l'heure. Mais, éventuellement, dans la politique, dans la politique, le cadre législatif, le cadre réglementaire va être révisé de manière, bien, va être révisé... on se place, là, dans les futurs, dans les prochains mois, prochaines années, là, va être...

LA PRÉSIDENTE :

2040

Disons prochaines années.

M. PIERRE FORTIN :

2045 ... révisé pour être capable d'en venir, d'en venir à contrôler une partie du territoire comme ça, puis de pouvoir faire un zonage de productions avec une priorisation en fonction des normes, de normes différentes comme monsieur Baril l'a expliqué tout à l'heure.

2050

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Consultatif ou décisionnel?

2055 **M. PIERRE FORTIN :**

Décisionnel, à ce moment-là, le cadre juridique va être révisé pour éventuellement avoir le pouvoir, le pouvoir décisionnel.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ce que veut savoir monsieur, c'est, est-ce que ces comités ont un pouvoir consultatif ou un pouvoir décisionnel.

2065 **M. PIERRE FORTIN :**

Présentement, ils ont un pouvoir consultatif.

2070

LA PRÉSIDENTE :

Ils ont un pouvoir consultatif. D'accord.

2075 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Je vais en venir à ma deuxième question. Donc, il n'y aura pas de droit de veto pour le comité.

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

Ils ont un pouvoir consultatif. Ça veut tout dire.

2085 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

O.K. Vous avez dit tantôt qu'il y aurait un financement pour la partie citoyenne ou groupe vert. J'aimerais savoir comment ça va être financé.

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Boisdequin, j'aimerais ça que vous vous adressiez à la Commission quand vous posez votre question s'il vous plaît.

2095 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2100 Alors, comment ces comités seront financés?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Je vais préciser ma question.

2105

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2110 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Parce que sinon, on s'éloigne du sujet puis je n'ai pas ma réponse.

2115

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2120 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

La partie citoyenne, parce que ça m'apparaît clair et évident, les élus municipaux sont payés puis c'est dans l'exercice de leurs fonctions qu'ils vont aller siéger sur la Commission. Les autres, les industriels, les producteurs, ils ont un intérêt financier direct, ils s'en viennent demander une permission pour produire.

2125

Moi, ce que je veux savoir, c'est, est-ce que les citoyens vont aussi avoir quelque chose là-dedans ou si ça va être une surcharge de travail qu'on va donner aux citoyens de dire, bon, parfait, allez gérer les bassins versants. Est-ce qu'il va y avoir un financement pour la partie citoyenne et groupe vert? C'est uniquement cette partie-là qui m'intéresse.

2130

M. JEAN RIVET :

Bon. Si vous permettez.

2135

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

2140 **M. JEAN RIVET :**

Je n'ai pas des chiffres précis, là, mais... Et je dois préciser ou rappeler ce que monsieur Baril a dit, là, que, de un, c'était une politique. On vient de dire, c'est des comités consultatifs. Mais pour employer l'expression qu'il a souvent utilisée, il y a une migration prévisible, autrement dit une évolution prévisible de cette notion et des pouvoirs. C'est la même chose pour le financement d'ailleurs.

2145

Le Ministère a déjà annoncé en même temps que la politique que, dans un premier temps, il reconnaîtrait trente-trois (33) bassins, trente-trois (33) comités de bassins ou trente-trois (33) organismes s'il y a lieu, si les organismes se créent, avec un financement de base, le...

2150

LA PRÉSIDENTE :

Le financement, il s'adresse? C'est un financement...

2155

M. JEAN RIVET :

Il s'adresse à l'organisme.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Alors au comité.

2165 **M. JEAN RIVET :**

C'est ça, à l'organisme, pour le fonctionnement de l'organisme. Je viens à la question de monsieur, justement.

2170 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2175 **M. JEAN RIVET :**

2175

C'est pour supporter le mécanisme lui-même, l'institution si on peut la qualifier comme ça. C'est évident que, dans les premières étapes du moins, il n'y a pas de financement. Malheureusement, il n'y a pas de financement de prévu pour une partie ou l'autre, ou un collègue ou l'autre qui feront partie des comités. Peut-être que ça viendra. C'est pour ça que je me suis permis de parler d'évolution, là. J'annonce rien, mais on peut tout le monde souhaiter et anticiper qu'il y aurait une évolution peut-être dans ce sens-là. Mais d'abord, le financement prévu pour les deux ou trois premières années couvertes par la politique, c'est pour le fonctionnement du comité pour un support minimal à chacun des comités pour qu'il puisse se doter d'une expertise, entre autres pour faire les diagnostics dans la première phase.

2180

2185

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, c'est basé sur le bénévolat des citoyens, hein? C'est bien ça, Monsieur Rivet?

2190

M. JEAN RIVET :

C'est bien ça, mais il faut rappeler que, sans exclure les citoyens individuels, la formule veut aussi que les comités fonctionnent par collège et que les citoyens y soient représentés par des organismes qui, eux-mêmes, sont financés autrement. Donc, il y a une forme de démocratie mais par délégation par les permanents de ces organismes et de ces OMG, ou les syndicats agricoles, ou les syndicats ouvriers, ou peu importe.

2195

LA PRÉSIDENTE :

2200

D'accord. Ça répond à votre question?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2205

Oui. J'en aurais une sur les... On a parlé un moment donné des nouvelles technologies

pour la gestion des fumiers, là, puis on disait que l'efficacité de ces nouvelles méthodes-là relevait de celui qui l'avait inventé, là, au niveau des • je vais vous sortir le terme exact, là • au niveau des permissions temporaires, là.

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah! le certificat temporaire?

2215 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Oui, le certificat temporaire.

LA PRÉSIDENTE :

2220 Le permis temporaire qui est accordé. D'accord. Oui. Alors, en regard de ça, c'est? Qu'est-ce que vous dites? C'est parce que je n'ai pas compris, là. Vous avez hésité dans votre question.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

2225

C'est qu'on disait finalement que l'efficacité de ce nouveau processus-là relevait de celui qui l'avait inventé, si on veut, là.

LA PRÉSIDENTE :

2230

Donc, c'est un brevet, ou je ne sais pas. Est-ce que ces technologies sont brevetées? Est-ce que le producteur qui développe une technologie de traitement de fumier a un brevet pour procéder ou non?

2235

M. DENIS SANFAÇON :

2240 Madame la Présidente, je ne pourrais pas répondre en termes de brevet. Ce que je peux répondre, par contre, c'est que ce n'est pas le promoteur qui détermine et qui va faire l'évaluation technologique de son procédé. On a déjà mentionné...

LA PRÉSIDENTE :

Mais le procédé va lui appartenir.

2245

M. DENIS SANFAÇON :

Le procédé lui appartient, évidemment.

2250

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2255 **M. DENIS SANFAÇON :**

2260 L'évaluation, on a présentement en cours, comme vous le savez, une évaluation sur plusieurs fermes, sur une dizaine de fermes de huit procédés de traitement, quatre différents. Mais, bon, parce qu'il y a des fermes qui sont regroupées. Et il y a un comité qui s'appelle le groupe de travail Transfert Technologique qui est formé de personnes de divers horizons, des experts universitaires, gouvernementaux, ministère de l'Environnement, et caetera, Institut de recherche, et qui évaluent les technologies qui sont présentement en test.

2265 Et vous pouvez, et vous avez sur le site de la Commission le dernier rapport d'évaluation des technologies de gestion de traitement de lisier de porc qui a été produit par le groupe de travail. Et on a là les évaluations primaires des procédés qui sont présentement à l'essai, et l'évaluation plus fonctionnelle, technico-économique est en cours et devrait se terminer dans le courant de l'année. Et, là, il y aura rapport final des résultats pour chacun de ces procédés.

2270 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, ces procédés sont de la propriété de son promoteur, finalement. Et il y a une certaine forme d'aide qui est accordée dans le cadre du programme Prime-Vert pour le développement de ces technologies, c'est bien ça?

2275

M. DENIS SANFAÇON :

2280 Il y a eu effectivement une aide qui a été accordée pour en installer, comme je mentionnais, huit vitrines technologiques dans le but de vérifier l'efficacité technico-économique de quatre procédés qui avaient passé l'examen préliminaire du groupe de travail formé de différents scientifiques. Et ces quatre-là sont Biosor, Pur Impur, Biofertile et Bioterre. On les retrouve dans le rapport d'évaluation qui a été déposé à la Commission et qu'on peut trouver sur le site de la Commission.

2285 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2290 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Si je comprends bien, ça veut dire que les ministères ne peuvent pas s'en servir à bon escient, ils ont des redevances au créateur de cette nouvelle technologie miracle?

2295

LA PRÉSIDENTE :

C'est un procédé qui appartient à son promoteur mais...

2300 **M. DENIS SANFAÇON :**

Et le Ministère ne produisant pas de fumier, n'utilise pas de procédé de traitement de fumier.

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Voilà!

2310 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Juste préciser. Tous les humains produisent du fumier, là.

M. DENIS SANFAÇON :

2315 Je n'ai pas parlé des fonctionnaires, j'ai parlé du Ministère.

LA PRÉSIDENTE :

2320 Je vous remercie, Monsieur Boisdequin. Vous avez eu droit à vos deux questions. Et on me dit même que vous en avez eu trois. Monsieur John Burcombe du Mouvement au Courant. Bonsoir.

QUESTIONS PAR M. JOHN BURCOMBE

Mouvement au Courant :

2325 Bonsoir, Madame la Présidente. J'ai fait un retour encore sur une question qui était soulevée à Joliette. C'est peut-être déjà répondu, mais je n'ai pas eu de réponse.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Vous ne l'avez pas vu.

M. JOHN BURCOMBE :

2335 C'était dans la présentation qui était faite hier sur le portrait bioalimentaire du Québec où on a présenté le graphique de la gestion, l'état de la saturation des échantillons de sols minéraux en phosphore. Si je me souviens, il y avait un certain avertissement qui vient avec ce graphique. Et si je me souviens bien, à Joliette, on a amorcé une discussion sur la représentativité des échantillons de sols.

2340

Alors, premièrement, j'aimerais connaître exactement qu'est-ce qu'on veut dire par le pourcentage de saturation en phosphore. Je suis sûr que ça a bien été expliqué à plusieurs reprises, mais peut-être pour nous, à Montréal, peut-être l'expliquer brièvement qu'est-ce que ça veut dire.

2345

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon. C'est vrai que ce n'est pas évident. Ce n'est pas toujours évident quand on regarde ce résultat de bien saisir ce qu'il veut dire.

2350

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement, Madame la Présidente, parce qu'on tombe dans des informations assez techniques, assez scientifiques. Bon. Peut-être pour essayer de vulgariser, quand on parle de saturation, référons-nous à une éponge. Alors, quand on a une éponge fonctionnelle à cent pour cent, on y met de l'eau, et chacune des cellules de l'éponge absorbe son quota d'eau.

2355

Alors, le sol, quand on y met du phosphore, a un petit peu ça. Il reçoit le phosphore, il le fixe, il y a des dynamiques qui s'installent de minéralisation, déminéralisation, et caetera, et caetera. Et quand on parle de saturation, ce qu'on veut dire quand on a une saturation, un taux de saturation, c'est, mettons de dix pour cent (10 %), c'est que l'éponge, il y en a dix pour cent (10 %) de cette éponge-là qui ne pourrait pas recevoir d'autre phosphore mettons, pour vulgariser un petit peu cette notion de saturation-là.

2360

Alors, ce qu'on vise, c'est d'avoir un taux de saturation, et la réglementation le précise, dépendant des types de sol, un taux de saturation, entre sept et treize pour cent (7-13 %). Et les recommandations de fertilisation, si on a des taux de saturation supérieurs, vont viser à réduire la richesse en phosphore du sol et, éventuellement, cette saturation-là. Si on a des taux de saturation inférieurs, c'est les rendements qui sont hypothéqués. Alors, là, on va viser davantage à enrichir un peu plus le sol pour optimiser nos rendements. Parce que, évidemment, plus il y a un rendement, plus il y a un prélèvement en phosphore aussi.

2365

2370

Et ce que les spécialistes nous disent, c'est que, de façon générale, dépendant des types de sol, ce niveau optimal-là de saturation se situe entre sept et treize (7-13), bon, dans ces coins-là. Pourquoi on le présente? C'est que, pour donner une idée de la situation de l'ensemble au Québec, et on le présente dans chaque région pour montrer la variation qu'il y a d'une région à l'autre, et ce pourquoi il faut avoir une norme adaptée à chacune des situations et non pas une norme unique pour l'ensemble du Québec.

2375

Donc, il faut que notre norme, il faut que les normes de fertilisation tiennent compte de ça. Et c'est ça que, quand les agronomes font des plans de fertilisation, c'est un des éléments qui est pris en compte. Et quand on a construit, les spécialistes ont construit l'abaque qui est présent à la réglementation, c'est un des éléments qui a été pris en compte.

2380

2385

Pourquoi on parle d'échantillons? C'est parce que depuis un certain nombre d'années,

2390 on reçoit les résultats d'analyses de ces échantillons-là, on a au-dessus d'une centaine de milliers de reçus, et c'est l'état des résultats qu'on a qui est présenté. On ne dit pas que c'est nécessairement parce qu'on a dix-neuf pour cent (19 %) des sols qui présente un taux de saturation supérieur à dix pour cent (10 %) • dix-neuf pour cent (19 %) des échantillons je devrais dire • que c'est nécessairement dix-neuf pour cent (19 %) des sols, c'est probablement très près de ça.

2395 Mais à l'heure actuelle, il est sous analyse statistique à l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement. Et, là, on pourra avoir de façon plus précise. Mais compte tenu du grand nombre d'échantillons, probablement que c'est assez représentatif de l'état réel des sols.

LA PRÉSIDENTE :

2400 Est-ce que c'est plus... On va laisser monsieur Marquis intervenir.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2405 Concernant l'éponge décrite par monsieur Sanfaçon, il y a effectivement dans les documents qui ont été déposés un guide qui s'appelle *Guide agroenvironnemental de fertilisation* qui est déposé. Avez-vous trouvé la cote? Qui s'intitule *PROD* pour production, numéro 14. Et il décrit très bien justement comment fonctionne cette éponge, là, et c'est un lien avec l'aluminium qu'il y a dans le sol et le phosphore. Et c'est un rapport de ces deux choses-là.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Burcombe, toujours sur cette même question?

M. JOHN BURCOMBE :

2415 Oui, c'est pour... Jusqu'à quel point le... À quelle finesse, qu'on peut dire, est-on en mesure de déterminer la capacité des différents types de sol? Ça varie sur un kilomètre ou... Est-ce qu'il y a toute une région qui a donné la même capacité? Ou est-ce que c'est ferme par ferme qu'on va déterminer cette capacité des sols?

2420

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Sanfaçon.

2425 **M. DENIS SANFAÇON :**

2430 Madame la Présidente, j'imagine que... Oui. L'élément situation géographique associé à l'échantillon est, quand on reçoit l'information, nous autres, c'est le code postal. C'est quand même assez restreint comme surface. On ne va pas, on ne reçoit pas l'information ferme par ferme, parce que c'est une information nominative qui ne nous parvient pas directement des

producteurs mais des laboratoires avec lesquels on a passé entente pour obtenir l'information.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Est-ce que ce sont des laboratoires ou un laboratoire?

M. DENIS SANFAÇON :

2440 Un laboratoire, le Laboratoire Agri Direct.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Dumais.

2445 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui. Il faut faire attention. Je ne sais pas si on se comprend tout à fait bien. Vous, vous expliquez quelle entité géographique vous pouvez représenter avec les données que vous recevez. Par contre, si on parle de l'acte de fertilisation d'un agriculteur et d'un agronome qui fait un plan de fertilisation, si je ne me trompe pas, normalement, des échantillons correspondent à un champ.

2450 Est-ce que c'est une interprétation exacte que, normalement, si, je ne sais pas qu'est-ce que monsieur Burcombe avait en tête, s'il demandait, quand on fertilise jusqu'où, quelle est la finesse des analyses dont on dispose pour prendre les décisions de fertilisation? J'ai l'impression que c'est peut-être ça qu'il avait en tête.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

2465 Oui. Ça, c'est un portrait global. Mais je me demande, quand on confectionne le PAEF, c'est quel chiffre qu'on utilise?

M. DENIS SANFAÇON :

2470 Merci, Madame la Présidente. O.K. Alors, là, c'était l'explication par rapport aux résultats. Maintenant, si on regarde au niveau de la fertilisation. Quand l'agronome va faire un plan de fertilisation, il va sélectionner les parcelles ou les champs, il va faire un échantillonnage à plusieurs endroits dans le champ; il y a toute une procédure qui est aussi décrite dans les guides de fertilisation qui ont été déposés à la Commission. Un certain nombre d'échantillonnages donc pour, de prélèvements, qui vont être mis en commun pour un champ donné et qui vont constituer

2475

un échantillon représentatif de la situation du champ.

2480 La taille du champ, tout ça, va varier. L'agronome va prendre, va la déterminer en fonction d'un certain nombre de paramètres. Par exemple, si on a un changement, type de sol, ou des choses comme ça, il va faire un échantillonnage spécifique pour le champ A, un échantillonnage spécifique pour le B. Et dans le C, il va peut-être avoir, il va peut-être le diviser en deux, c'est un acte professionnel qui est fait à partir d'un certain nombre de paramètres qu'il connaît, et qui sont précisés dans le guide qui a été mentionné tantôt aussi également, qui est déposé à la Commission.

2485

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est clair pour vous?

2490

M. JOHN BURCOMBE :

Oui, ça, c'est beaucoup plus clair. Merci.

2495

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question?

2500

M. JOHN BURCOMBE :

Deuxième question, c'est de revenir, brièvement encore une fois, sur l'agriculture biologique. J'ai constaté que l'agriculture biologique n'est pas mentionnée dans le plan stratégique deux mille un, deux mille quatre (2001-2004). Alors, est-ce que ça veut dire que le Ministère n'a pas d'objectif ou de vision pour l'agriculture biologique? Est-ce que le Ministère agit passivement plutôt que proactivement dans ce dossier?

2505

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2510

M. DENIS SANFAÇON :

2515

Merci, Madame la Présidente. Le Québec a été le premier à se doter d'une loi sur les appellations réservées en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996). Le Québec a été le premier à se donner un règlement sur l'appellation, pour appliquer cette loi-là. Le Québec a été le premier à se donner un conseil d'accréditation des organismes de certification pour donner un sens à une appellation qui était galvaudée et utilisée tous azimuts pour décrire n'importe quoi.

2520

Le premier cahier de charges biologiques est en opération déjà. Il y a sept, je crois, organismes de certification. Les normes retenues par le Québec sont les normes ISO, internationales donc. Et également, à la page 69 du rapport annuel de gestion deux mille un,

deux mille deux (2001-2002) du ministère de l'Agriculture qui a été déposé, l'orientation 4 : stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux d'agriculture, d'agroalimentaire. On a tout un secteur qui touche l'agriculture biologique qui, peut-être qui pourrait être consulté par l'intervenant.

2525

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il est exact que, dans le plan stratégique, on n'en fait pas du tout état du développement de la production biologique?

2530

M. DENIS SANFAÇON :

À l'orientation 4 du rapport annuel de gestion, on a dans cette orientation-là des secteurs mis en priorité, technologies recommandées. Et c'est là qu'on trouve l'implantation de nouvelles cultures et de nouveaux modes de production notamment biologique. Et je rappelle encore que, comme je mentionnais cet après-midi, que l'agriculture biologique est admissible à tous les programmes du Ministère quand ils s'appliquent, et qu'on a spécifiquement un programme de soutien à l'agriculture biologique également.

2535

2540

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans le plan stratégique du Ministère, est-ce qu'on fait référence ou pas à la production biologique? Vous ne le savez pas?

2545

M. DENIS SANFAÇON :

Je n'ai pas le plan stratégique du Ministère. Mais compte tenu qu'on fait référence dans le rapport annuel de gestion et que le rapport est en lien avec le plan stratégique du Ministère, on peut croire que, il y a quelque chose, là, mais, là, je ne l'ai pas.

2550

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Burcombe.

2555

M. JOHN BURCOMBE :

C'est peut-être, c'est sûr que le plan stratégique date de deux mille un (2001). Peut-être qu'il y a une mise à jour à faire ou faite, je ne sais pas. En dépit de tous ces supports, on a toujours un secteur biologique, je crois que monsieur Sanfaçon a dit que c'était seulement, quoi, deux pour cent (2 %). Est-ce que, ça, c'est un chiffre satisfaisant pour le Ministère ou est-ce qu'il vise de l'augmenter?

2560

LA PRÉSIDENTE :

2565

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2570 Madame la Présidente, nous augmentons la production biologique au rythme de, je l'ai mentionné déjà, si ma mémoire est bonne, c'est vingt à vingt-cinq pour cent (20-25 %) par année.

LA PRÉSIDENTE :

2575 Depuis?

M. DENIS SANFAÇON :

2580 Depuis qu'on a instauré la loi sur les appellations réservées, puis d'autres expériences qu'il y a eues au départ. Et on a des répondants en agriculture biologique dans chacune des régions, comme on a déjà mentionné également. Et ça fait partie du support que le Ministère offre aux producteurs agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

2585 Ça répond à votre question, Monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

2590 D'accord. J'ai quelques points logistiques, si vous me le permettez. Est-ce que la Commission a l'intention de faire des visites de terrains?

LA PRÉSIDENTE :

2595 On a déjà fait des visites de porcheries. Préalablement, là. juste avant de commencer nos consultations publiques, avant les séances thématiques, la Commission s'est déplacée dans cinq porcheries. On a visité une porcherie biologique; on a vu... mes collègues pourraient m'aider, là, mais on a vu de la production gestion fumier liquide, gestion fumier solide.

2600 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Des systèmes...

LA PRÉSIDENTE :

2605 On a vu des systèmes, c'est ça, de traitement des lisiers. On a fait, on a essayé de se rendre, de couvrir l'ensemble des modes qui existent. Et d'ailleurs, sur le site de la Commission, vous pouvez avoir le nom des fermes que l'on a visitées.

2610

M. JOHN BURCOMBE :

Et pour le public?

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est que c'est difficile, c'est difficile de, je dirais, d'amener tout le monde dans ces endroits.

2620 **M. JOHN BURCOMBE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2625

Parce qu'il y a des normes sanitaires à respecter. Souvent, il n'y a qu'une douche, une douche de disponible, là, avant de pénétrer dans une porcherie. Alors, si on est quinze. Il faut se laver en entrant puis il faut se laver en sortant. Alors, disons que ça pose des problèmes logistiques assez sérieux.

2630

M. JOHN BURCOMBE :

Nous, nous devons nous fier au film Bacon dans ce cas, c'est ça?.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2640

Je ne sais pas, c'est parce que, c'est entendu que la Commission ne peut pas organiser puisqu'elle a... il y a beaucoup de gens qui peuvent être intéressés. Ce que je voudrais savoir, c'est, si quelqu'un, un citoyen est intéressé à approfondir sa connaissance, et peut-être faire une ou deux visites, y a-t-il quelque part un point de chute où on peut avoir de l'information et trouver des institutions ou des établissements prêts à offrir ce service-là? Est-ce que vous êtes au courant là-dessus?

2645

LA PRÉSIDENTE :

2650

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

Excusez!

2655

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y!

2660 **M. DENIS SANFAÇON :**

2665 Mon collègue me mentionne, il y a des centres collégiaux qui ont des installations, donc peut-être qui pourraient être accessibles. Évidemment, dans la plupart des entreprises, ce n'est pas recommandé, au point de vue sanitaire, d'avoir des visiteurs, parce que les risques d'introduire des maladies dans des cheptels, il faut les minimiser le plus possible pour éviter, évidemment, les pertes que ça pourrait occasionner et les traitements qui pourraient être mis de l'avant.

2670 Alors, les mesures de biosécurité sont très, très, très développées dans les entreprises porcines, tout comme dans les entreprises où le cheptel est nombreux. Et, habituellement, les producteurs n'ouvrent pas la porte à des visites. Cependant, ça arrive que ça peut être fait dans certaines circonstances. Et peut-être que la Fédération des producteurs de porcs ou les gens qui connaissent dans leur propre milieu des producteurs peuvent s'informer auprès d'eux. Je ne sais pas si tu as d'autres éléments, Marcel, par rapport à ça.

2675

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2680 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2685 Je pense, Monsieur Sanfaçon, vous oubliez votre programme de vitrines technologiques. Alors, des fermes qui sont des vitrines technologiques. Certains producteurs qui ont des vitrines se plaignent que le ministère de l'Agriculture oublie de mentionner que ça leur ferait très plaisir d'accueillir des visiteurs.

M. DENIS SANFAÇON :

2690 Alors, effectivement, les vitrines sont accessibles au public. Et c'est dans les conditions qu'on a imposées pour recevoir l'aide financière d'ailleurs. Mais ça ne donne pas nécessairement dans tous les cas accès à toutes les parties des bâtiments. C'est pour ça que je ne mentionnais pas. Ça donne accès à la vitrine, à l'endroit où est le procédé de traitement, près de la pré-fosse ou...

2695 **LA PRÉSIDENTE :**

On ne voit pas nécessairement l'atelier d'engraissement ou la maternité?

2700

M. DENIS SANFAÇON :

Voilà! C'est ça. Ou à travers les fenêtres.

2705 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, Monsieur Burcombe, en tout cas, je peux simplement vous dire que je n'ai jamais été déguisée comme ça dans toute ma vie. Et l'autre point technique?

2710 **M. JOHN BURCOMBE :**

Oui, sur les fonds du Ministère pour la rédaction des mémoires. Une des restrictions, c'est que les syndicaux ne sont pas admis. Alors, ça veut dire que toutes les sections régionales de l'Union paysanne et de l'Union paysanne lui-même ne peuvent pas faire une demande pour ces sommes, si je comprends bien?

2715

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

2720

M. PIERRE FORTIN :

Je n'ai pas compris?

2725 **LA PRÉSIDENTE :**

Les syndicats, vous voulez dire?

M. PIERRE FORTIN :

2730

Ah! les syndicats.

M. JOHN BURCOMBE :

2735

Les syndicats, oui.

M. PIERRE FORTIN :

O.K. Oui, les syndicats professionnels sont exclus.

2740

LA PRÉSIDENTE :

Donc, l'Union paysanne est exclue?

2745

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

2750 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2755

Il y a moins de souplesse.

M. JOHN BURCOMBE :

2760

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Denise Gaudet.

2765

QUESTIONS PAR Mme DENISE GAUDET

Union paysanne :

2770 Bonsoir. Me permettriez-vous une petite question? Si monsieur Baril avait été là... Ou s'il y a quelqu'un qui peut répondre à ça. Est-ce que la norme phosphore, elle est la même sur le sol, dans une ferme et puis dans l'eau?

LA PRÉSIDENTE :

2775

Monsieur, commençons par vous, Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2780 La norme phosphore dont on parle dans la réglementation et qu'on utilise aussi quand on fait de la fertilisation, c'est la quantité de phosphore qu'on peut déposer sur le sol dans des circonstances X, Y, Z, pour favoriser le développement de la plante. Ça, c'est une chose. Ça dit, par exemple, on va pouvoir mettre X kilos de phosphore à l'hectare. Ça, c'est le premier élément.

2785 Deuxième élément. Dans l'eau, ce qu'il y a, c'est une norme qui est une norme maximale environnementale à ne pas excéder. Et ça n'a rien à voir...

LA PRÉSIDENTE :

2790

C'est autre chose.

M. DENIS SANFAÇON :

... avec le dépôt sur le sol. C'est deux choses complètement différentes.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

Et dans l'eau, elle est exprimée de quelle manière?

M. PIERRE FORTIN :

2800

Donc, c'est un critère de qualité pour prévenir l'eutrophisation des lacs et des rivières. Donc, c'est point zéro trois (,03) milligramme par litre pour une rivière, et point zéro deux (,02) milligramme par litre pour les lacs.

2805 **Mme DENISE GAUDET :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2810

D'accord?

Mme DENISE GAUDET :

2815

Oui. D'accord. Alors, ma première question serait : Il y a peu de producteurs qui gèrent sur lisier. Je ne me souviens plus du pourcentage, là. Et puis la très grosse majorité gère...

LA PRÉSIDENTE :

2820

Sur lisier, vous dites?

Mme DENISE GAUDET :

Oui. Pas sur lisier, sur fumier. Excusez!

2825

LA PRÉSIDENTE :

Sur litière.

2830

Mme DENISE GAUDET :

Bon. Puis la très grande majorité, c'est sur lisier.

2835

LA PRÉSIDENTE :

Quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des producteurs de porcs.

2840 **Mme DENISE GAUDET :**

C'est ça. Si on renversait les choses, est-ce que vous auriez besoin d'autant de gens qui iraient inspecter? Est-ce que vous auriez besoin autant d'inspecteurs? C'est une autre façon de poser la question sur le problème lisier, fumier, et les conséquences économiques.

2845

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard. Monsieur Fortin. D'accord. Je pensais que monsieur Bouchard se levait pour répondre.

2850

Mme DENISE GAUDET :

D'après ce que j'ai compris, c'était mille deux cents (1200) inspections, là.

2855

LA PRÉSIDENTE :

Il y a douze mille (12 000) fermes qui vont être inspectées.

Mme DENISE GAUDET :

2860

C'est ça. Douze mille (12 000), c'est plus que mille deux cents (1200).

LA PRÉSIDENTE :

2865

Oui. Douze mille (12 000). Mais il faut comprendre que ce n'est pas seulement les productions porcines, là, c'est les productions laitières, bovines...

Mme DENISE GAUDET :

2870

Non, non. D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2875

Les productions animales. Oui, Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2880

Chacune des fermes devrait être inspectée de la même façon, puis en regard de l'application du règlement comme tel.

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans le fond, ce que madame veut dire, c'est, est-ce qu'on serait obligé de le faire si on gérait sur fumier solide?

2885

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est ça.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on serait dans la situation actuelle?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2895

Est-ce que si une ferme est gérée sur litière, elle est exemptée d'inspections?

M. PIERRE FORTIN :

2900

Non.

Mme DENISE GAUDET :

Puis est-ce que c'est le même genre d'inspection?

2905

M. PIERRE FORTIN :

C'est la visite des lieux; c'est regarder comment le fumier est disposé, à quelle distance, où est rendu le bâtiment, et caetera.

2910

LA PRÉSIDENTE :

Comment il est entreposé aussi.

2915

M. PIERRE FORTIN :

Exactement. Sauf que ce qui distingue, c'est que, avec le liquide, les équipements sont différents, l'entreposage est différent, les normes sont un peu différentes. Mais la visite d'inspection comme telle, c'est une visite d'inspection pour être conforme à la réglementation.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que l'inspection s'effectue à l'intérieur des bâtiments aussi?

2925

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

2930 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme DENISE GAUDET :

2935

Ma deuxième question s'adresserait à la filière agricole.

LA PRÉSIDENTE :

2940

La Financière agricole.

Mme DENISE GAUDET :

2945

Pas la filière, la Financière.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, la filière, il y a déjà trois représentants. La Financière agricole, oui.

2950

Mme DENISE GAUDET :

2955 Quelqu'un qui voudrait transformer, qui a déjà une ferme et qui fonctionne sur lisier, et qui voudrait transformer sur fumier, est-ce que la Financière agricole pourrait financer un certain nombre de choses? Ce qu'on nous a dit, ce que j'ai compris, c'est que le bâtiment avec fumier coûtait plus cher à cause de l'aération, de la ventilation, à cause de... je ne me souviens pas de tous les autres facteurs, là. Bon. Et très souvent, c'est qu'on disait, bon, bien, ça coûte plus cher.

2960 Mais quand vous nous avez expliqué ce que vous pouviez financer, vous nous avez dit, les coûts de production, mais vous aviez oublié l'immobilisation, puis vous l'avez rajoutée. Hein, c'est... Et, ça, ça m'apparaît de l'immobilisation, si quelqu'un veut transformer son bâtiment pour qu'il devienne, pour que ce soit accessible à une gestion sur fumier, est-ce que vous pouvez faire le transfert, et quelle partie, quelle somme d'argent, quelle proportion vous pourriez donner à cette personne-là?

2965 Parce qu'il y a un citoyen qui est venu parler à Joliette... non... oui, à Joliette, je pense. Que, en Beauce, là, il y a quelqu'un qui a transformé sa ferme, qui en avait assez du lisier, et tout ça. Je ne sais pas si vous vous souvenez, si vous étiez là, mais en tout cas.

2970 Moi, ce que je veux savoir, c'est : Est-ce que quelqu'un qui se présenterait, qui dirait, bon, bien, du lisier, là, moi, je n'y crois pas • parce que, évidemment, c'est évident que le monde se

sépare en deux temps actuellement, ici • et je voudrais que vous me disiez comment, qu'est-ce que c'est que vous... comment vous pouvez m'aider financièrement pour que je transforme mon bâtiment, puisque ça coûte plus cher comme bâtiment?

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes donc un producteur qui a adopté une gestion lisier et vous choisissez...

Mme DENISE GAUDET :

2980

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2985

... aujourd'hui de changer, et vous allez voir la Financière agricole. Vous voulez savoir comment la Financière peut vous aider?

Mme DENISE GAUDET :

2990

C'est ça. Parce que ça coûte très cher.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Robitaille.

2995

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3000 Madame la Présidente. Oui, effectivement. D'abord, une première étape dans la démarche, ça va être de s'assurer que notre personne qui souhaite faire le transfert ait consulté les bonnes ressources pour apporter les modifications à son bâtiment existant. Donc, il faut d'abord évaluer le coût de transformation du bâtiment. Dans les propos qu'on a entendus dans les dernières semaines, on disait, bon, ça prend un bâtiment plus haut, il faut modifier la ventilation, il faut modifier notre structure d'entreposage parce que la structure d'entreposage qu'on a actuellement, elle est liquide. Donc, il faut se débarrasser de cette structure-là, investir dans une nouvelle, dans une nouvelle structure.

3005

3010 En fait, je vous dirais que le premier conseil que je donnerais à ce client-là, c'est d'évaluer deux hypothèses, soit de transformer ce bâtiment-là ou carrément de réaliser un investissement sur un nouveau bâtiment qui, lui, correspondra aux besoins de faire de la production sur lisier et voir si... sur litière, et de voir avec le bâtiment sur lisier. D'une part, il faut poser la question : Est-ce que c'est un bâtiment qui a peut-être une vingtaine d'années? Donc, au niveau technologique, sur lisier, on aurait des grosses améliorations.

3015 Il faut voir aussi l'état du bâtiment actuel. Et, là, il y a toute une décision qui doit être vraiment conseillée par des ingénieurs et des personnes compétentes en termes de bâtiment. Je

veux dire, bon, par rapport à ce que vous avez comme bâtiment, pour le transformer sur litière, voici ce que ça coûte, voici les travaux qu'on a à faire versus le remplacer par un bâtiment qui répondrait à ce moment-là aux besoins d'une production sur litière.

3 0 2 0 À partir du moment où on a établi les coûts de cette transformation-là, à ce moment-là, c'est l'analyse purement financière, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise de supporter cet investissement-là en termes monétaires. Donc, on parle d'un nouveau bâtiment ou d'une rénovation complète d'un bâtiment. Émettons l'hypothèse qu'on fait un financement sur une
3 0 2 5 vingtaine d'années, avec les taux en vigueur, et caetera, donc c'est une analyse purement de capacité de réaliser.

Et à ce moment-là, aussi, il y a l'autre aspect qu'il faut regarder et qu'il faut que notre client évalue dans son analyse, c'est l'aspect performance de production. Est-ce que ça l'a des impacts sur sa production, sa capacité de produire? On semblait dire, là, selon certains
3 0 3 0 spécialistes que quand on est sur litière, l'espace par porc est un peu plus grand. Donc, si j'ai le même bâtiment, je vais donc produire un peu moins de porcs pour la même superficie de bâtiment.

En fait, il faut vraiment... Moi, j'appelle ça refaire un plan d'affaires spécifique à cette
3 0 3 5 décision-là ou à cette analyse d'orientation-là de passer du lisier à la production sur litière et de mesurer tous les impacts au niveau de la production, au niveau de l'infrastructure, et les impacts que ça l'aura sur la rentabilité. Parce que son porc, il va le vendre le même prix, il va posséder le même programme d'assurance stabilisation qu'il soit produit sur lisier ou sur litière.

3 0 4 0 Et, là, c'est l'aspect rentabilité ou capacité financière de réaliser cet investissement-là. Il n'y a aucune subvention qui est possible. En tout cas, dans les cadres des programmes de la Financière, il n'y a pas de subvention de modifications ou de changement de... C'est du financement conventionnel.

3 0 4 5 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Et dans la mesure où ça ne serait pas rentable, vous évalueriez que ce n'est pas rentable, il n'y aurait pas de prêt qui serait consenti par la Financière?

3 0 5 0 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bien, là, à ce moment-là, on expose la situation avec le client puis on dit, maintenant, quelles sont les autres alternatives que vous avez par rapport à vos intentions? Et, là, ça devient à ce moment-là du rôle conseil avec le client, et on essaie de trouver ensemble quelles
3 0 5 5 pourraient être les autres alternatives pour lui. Et je pense que l'exercice est important d'être bien fait dès le départ, parce qu'on ne se lance pas dans une conversion comme ça sans essayer au moins de mesurer le plus possible les impacts que ça peut avoir.

Et je comprends que, pour le producteur ou la productrice, c'est un choix qu'il fait de
3 0 6 0 convertir au niveau de sa méthode. Mais il faut en mesurer les impacts et la faisabilité de ce

projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

3065 Ça va.

Mme DENISE GAUDET :

3070 Je voulais savoir si, pour ce que j'ai posé comme question hier, là, une ferme avec un producteur qui signe son PAEF, là, est-ce que c'est sur Internet que je dois aller chercher la réponse? Parce que j'avais posé une série de questions par rapport à ça.

LA PRÉSIDENTE :

3075 Oui, oui. Nos analystes, là, ont pris en note la question, puis on va vous revoir, je suis sûre, à...

Mme DENISE GAUDET :

3080 À Sherbrooke. Mais, après, je ne sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

3085 Vous allez avoir la réponse à Sherbrooke. Ou, allez-y, Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3090 Nous, on pourrait répondre à certaines questions, pas toutes, parce qu'il y a une partie qui relève du ministère de l'Agriculture. Il y a des statistiques que... D'ailleurs, monsieur Sanfaçon a déjà fait état, là, au niveau des cours. Monsieur Bouchard pourrait venir nous résumer un peu la norme qui a été introduite en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

LA PRÉSIDENTE :

3095 Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

3100 Merci, Madame la Présidente. Je vais tenter d'apporter un certain nombre de réponses aux questions que madame avait soulevées hier soir. Bon. La première, c'était, si je me souviens bien, là, depuis quand? Cette mesure-là a été introduite en juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) dans le règlement qui est entré en vigueur à ce moment-là, donc qui était l'ancien règlement, là, qu'on appelle avec l'acronyme le RRPOA, donc celui qui a précédé le règlement qu'on a actuellement.

3105

3110 Ce règlement-là introduisait l'obligation pour les producteurs d'avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation et en même temps précisait les gens qui pouvaient le signer, donc un agronome, là, dûment membre de son ordre professionnel, un technicien sous la supervision et la signature de l'agronome, et un producteur agricole ayant suivi la formation à cet effet. Donc, c'est une mesure qui existe depuis juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

3115 La formation dont on parle dans le règlement, ça a été un programme de formation qui a été préparé par des enseignants et auxquels ont collaboré des gens du ministère de l'Environnement, possiblement aussi des gens du MAPAQ, là, je ne connais pas l'équipe qui a préparé le programme. Donc, c'est un programme officiel du ministère de l'Éducation du Québec, qui est géré par le ministère de l'Éducation, et qui s'inscrit au niveau de la formation continue du secteur collégial. Donc, c'est les cégeps, là, qui, habituellement donnent la formation agricole qui offrent ce programme-là en formation continue auprès des producteurs.

3120 Habituellement, les formateurs qui donnent le cours au niveau des collèges sont des agronomes, pour la plupart. On retrouve dans la formation comme telle, malheureusement je n'ai pas la monographie comme telle du cours, mais je présume qu'elle doit être disponible en quelque part, mais on me dit que les principaux blocs qui se retrouvent à l'intérieur du programme, un premier concerne la connaissance des lois et règlements applicables, un bloc
3125 sur les sols, un bloc sur la fertilité, un bloc sur l'agroenvironnement, et enfin l'activité d'intégration de toutes les connaissances qui est la préparation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation sous la supervision des formateurs, donc habituellement des agronomes qui donnent la formation.

3130 Il y avait une question aussi qui portait sur l'évaluation. Évidemment, je ne veux pas faire la blague, je ne suis pas spécialiste en évaluation formative et toutes ces choses-là. Mais c'est de l'évaluation qui est faite par les formateurs, donc par les enseignants, donc soit des examens, soit des travaux. En fait, la réalisation à la satisfaction du formateur du plan de fertilisation constitue aussi, là, l'évaluation de l'atteinte des objectifs par l'étudiant.

3135 Donc, ça couvre dans le fond un certain nombre d'éléments. Évidemment, le nombre de personnes qui ont suivi et réussi la formation, je pense que monsieur Sanfaçon, lors d'une séance précédente, avait eu l'occasion de donner le chiffre. Madame avait demandé peut-être par régions. Je ne sais pas si c'est de l'information qui est disponible. Mais monsieur Sanfaçon
3140 pourra préciser.

LA PRÉSIDENTE :

3145 Juste un moment. Peut-être qu'il pourrait tout de suite nous donner le nombre.

M. DENIS SANFAÇON :

3150 Oui, Madame la Présidente. Les premiers cours ont commencé en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), quatre-vingt-dix-neuf (99). Et nous avons l'information, trente et un (31) mars deux mille deux (2002), quatre cent soixante-six (466) réussites du PAEF, du cours sur le

PAEF, en date du trente et un (31) mars deux mille deux (2002). Et il y a des informations additionnelles aussi sur le contenu, si jamais c'est d'intérêt, et sur le coût même.

Mme DENISE GAUDET :

3155

Est-ce que vous savez dans quel cégep ça se donne?

LA PRÉSIDENTE :

3160

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez l'information?

M. DENIS SANFAÇON :

3165

Oui, Madame.

Mme DENISE GAUDET :

Bien, peut-être pas tous, s'il y en a beaucoup, mais...

3170

M. DENIS SANFAÇON :

Ici, un exemple, bon, dans le Centre-du-Québec, il y a le cégep de Victo; il y a l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, élaboration d'un PAEF, mise à jour sur l'élaboration d'un PAEF; Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. C'est des exemples qu'on a, de cours qui ont été donnés jusqu'à maintenant.

3175

Mme DENISE GAUDET :

Il n'y a pas l'école de Mirabel?

3180

M. DENIS SANFAÇON :

C'est à la demande..., de façon générale, c'est à la demande d'un nombre suffisant de producteurs qu'un cégep va organiser le cours et font appel à des ressources pour donner... Ces ressources-là sont habituellement des agronomes spécialisés. Le contenu concerne tout, à la fois la collecte et le traitement des données nécessaires, la situation de la ferme, plan de ferme, superficie d'épandage, calcul des unités animales, gestion des cultures, stratégie et choix de rotation, épandage des effluents en ferme...

3185

Mme DENISE GAUDET :

Ça va.

3190

M. DENIS SANFAÇON :

3195

Et caetera.

Mme DENISE GAUDET :

3200 Je vais y aller chercher un programme. L'autre chose, c'est, est-ce que vous avez...
J'avais demandé aussi quels arguments l'UPA avait utilisés pour... parce que dans le... ce que
madame Bolduc avait dit, elle avait dit que c'était à partir de l'argumentation de l'UPA. Que eux,
ils n'étaient pas d'accord, l'Ordre des agronomes. Est-ce que vous avez des renseignements sur
ça?

3205

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

3210

M. SERGE BOUCHARD :

3215 Merci, Madame la Présidente. J'y arrivais presque. Il me restait une autre question que
madame avait soulevée et que monsieur Beauchamp nous avait aussi rappelée. C'était le
nombre de plan agroenvironnemental déposé par des producteurs et réalisé par des producteurs
agricoles. Bon. Évidemment, il n'y a pas au Ministère de compilation, là, de qui signe les plans
agroenvironnementaux de fertilisation. Et on a aussi déjà mentionné qu'il n'y a pas d'obligation
pour les producteurs de déposer ces documents-là, sauf dans le cas où ils font une demande de
certificat d'autorisation.

3220

Donc, il peut y avoir des gens qui ont un plan agroenvironnemental qu'ils ont réalisé eux-
mêmes après avoir suivi la formation. Mais on n'en est quand même pas au courant. Donc,
comme il n'y a pas de compilation très formelle, on a fait quand même une tournée auprès de
l'ensemble de nos directions régionales. Et, évidemment, là, je vous donne un ordre de grandeur.
Quand on regarde sur l'ensemble du Québec en tenant compte des connaissances, là, que
3225 chacune des régions possède, c'est peut-être dans l'ordre d'une dizaine de cas où des
producteurs ont déposé au ministère de l'Environnement, donc à notre connaissance, des plans
de fertilisation qu'ils ont eux-mêmes réalisés après avoir suivi et réussi la formation.

3230

Donc, c'est quand même, ce n'est pas cinquante (50), ce n'est pas cent (100), ce n'est
pas cinq cents (500), là, c'est quand même assez minime comme nombre, à notre connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

3235

C'est dix par rapport à quatre cent soixante-six (466) personnes qui ont suivi, mais ça ne
veut pas dire...

M. SERGE BOUCHARD :

3240

Qui ont suivi la formation.

LA PRÉSIDENTE :

C'est autant de fermes, là, mais...

3245 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est pas nécessairement dix sur quatre cent soixante (460) cas.

LA PRÉSIDENTE :

3250

Non, parce qu'ils ne sont pas obligés de...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3255

C'est dix sur les gens qui ont transmis l'information au ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Oui, oui. C'est ça.

Mme DENISE GAUDET :

Ce n'est pas pareil.

3265

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3270

Mais on ne sait pas combien au total vous ont transmis des PAEF.

M. SERGE BOUCHARD :

3275

Pour l'instant, non. Évidemment, lorsqu'on aura fait les visites de l'ensemble des fermes du Québec, on sera en mesure de mieux évaluer le nombre de cas où, effectivement, le producteur lui-même réalise ces travaux-là. Et bien évidemment, à l'intérieur de nos travaux de notre approche ferme par ferme, ces situations-là feront l'objet d'un accompagnement particulier. Lorsque le document, lorsque le plan de fertilisation est fait par un professionnel, évidemment, il est en mesure d'aider le producteur dans ses choix, de lui donner de judicieux conseils. Lorsque le producteur le fait lui-même, évidemment, le Ministère s'assurera que tous les meilleurs choix ont été faits dans ces situations-là.

3280

3285

Et, évidemment, le dernier élément. Bon. Juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), ça a été l'aboutissement d'un processus de révision réglementaire qui avait débuté en mil neuf

cent quatre-vingt-six (1986). À cette époque-là, j'étais dans une ancienne vie, donc personnellement, là, je n'étais pas présent lors de toutes les discussions.

LA PRÉSIDENTE :

3290

Étiez-vous agronome dans cette vie-là?

M. SERGE BOUCHARD :

3295

Malheureusement, dans mes vies antérieures, je n'ai jamais été un agronome professionnel. Et ce que la mémoire du Ministère de cette époque-là me mentionne, c'est que l'argument qui avait été utilisé par les producteurs est dans le fond basé sur ce qui est mentionné dans la Loi sur les agronomes où, légalement parlant, la Loi sur les agronomes permet à un producteur de prendre ses décisions de gestion sur sa ferme. Et comme madame la présidente

3300

de l'Ordre des agronomes a expliqué, évidemment, ça entraîne un certain nombre de conséquences tant pour l'Ordre des agronomes que pour aussi le législateur qui a tenu compte de cette considération-là légale qui a été accordée aux producteurs pour la gestion de leur propre ferme.

3305

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente...

LA PRÉSIDENTE :

3310

Excusez-moi! Madame Gaudet avait demandé quels étaient les arguments, là, qui avaient été invoqués. La mémoire de votre ministère ne les a pas?

M. SERGE BOUCHARD :

3315

Bien, l'argumentation, ça a été justement de dire que la Loi sur les agronomes permet à un producteur de faire, entre guillemets, son plan de fertilisation qui est...

LA PRÉSIDENTE :

3320

D'accord.

M. SERGE BOUCHARD :

3325

... entre guillemets, les décisions d'opération et de gestion de sa ferme.

Mme DENISE GAUDET :

3330

Mais à partir du moment où c'est un producteur qui signe un PAEF, est-ce que c'est devenu un acte professionnel? Parce qu'on nous a toujours dit que c'était un acte professionnel

et que c'était confidentiel. Donc, le producteur, il ne devient pas, je pense, professionnel parce qu'il a suivi soixante-quinze (75) heures de cours.

LA PRÉSIDENTE :

3335

Monsieur Bouchard. Si vous ne pouvez pas répondre, vous me dites que vous ne pouvez pas répondre.

M. SERGE BOUCHARD :

3340

Je dois préciser que je ne suis pas avocat pour faire l'interprétation de la notion de professionnel. Évidemment, je comprends qu'un agronome qui a suivi la formation, qui est membre d'un ordre professionnel, comme un ingénieur, comme tout membre de corporation professionnelle a une responsabilité professionnelle, a les assurances, et caetera, et caetera. Évidemment, ce n'est pas, je pense, raisonnable de croire que parce qu'une personne peut réaliser un acte qui est généralement dévolu à un membre d'une corporation professionnelle qu'il devient automatiquement professionnel. Ça soulève évidemment un problème, là, plus peut-être légal qui dépasse mes compétences.

3345

3350

Mais ce que je veux préciser, évidemment, la réglementation permet aux producteurs de faire son plan agroenvironnemental de fertilisation. Mais le bilan de phosphore, lui, qui est un peu, là, un peu une synthèse pour ceux qui en ont et qui est un peu un portrait de la situation de l'exploitation à un moment donné et qui nous servira après ça à entreprendre le travail ferme par ferme, lui, ne peut être signé que par un agronome membre de l'Ordre des agronomes.

3355

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, vous avez demandé la parole.

3360

M. DENIS SANFAÇON :

C'est un élément que je voulais préciser. L'autre chose peut-être, se rappeler que si le... pour être... ce qui est prévu, c'est la réussite du PAEF-2 pour pouvoir réaliser le PAEF... suppose le prérequis, réussir le PAEF-1. Donc, c'est quinze (15) heures plus soixante-quinze (75) heures, quatre-vingt-dix (90) heures. C'est juste un élément de précision.

3365

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3370

Mme DENISE GAUDET :

Comme dernière question. Est-ce que je peux demander à quelqu'un autour de la table, que ce soit n'importe qui, là, leur opinion sur ça?

3375

LA PRÉSIDENTE :

C'est délicat. J'aimerais mieux vous inviter à me donner la vôtre lorsqu'on recueillera vos opinions.

3380

Mme DENISE GAUDET :

Mais pour pouvoir donner la mienne, j'aimerais bien être orientée.

3385

LA PRÉSIDENTE :

Déjà la présidente de l'Ordre des agronomes vous a orientée.

Mme DENISE GAUDET :

3390

Bon. D'accord. Alors, il y a personne qui veut se mouiller, non?

LA PRÉSIDENTE :

3395

Je ne crois pas.

Mme DENISE GAUDET :

3400

Ce n'est pas une question, c'est juste pour avoir une référence pour le document que monsieur Pierre Baril avait déposé le treize (13) novembre à Chicoutimi. C'est un document qui se veut une synthèse des questions et des interrogations que le gouvernement du Québec aimerait voir aborder à l'intérieur de la Commission. Je pense que vous vous en souvenez, ça avait créé un petit remous. Est-ce que madame pourrait me donner...

3405

LA PRÉSIDENTE :

C'est GENE-26.

Mme DENISE GAUDET :

3410

C'est quoi?

LA PRÉSIDENTE :

3415

GENE pour général, 26.

Mme DENISE GAUDET :

3420

GENE-26. Parce que c'est moins long à chercher quand on a la référence. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3425 Merci. Maintenant, c'est monsieur Robert Daoust qui est appelé. Bonsoir, Monsieur Daoust.

QUESTIONS PAR M. ROBERT DAOUST,

Citoyen :

3430 Bonsoir, Madame la Présidente. Personnellement, j'ai un intérêt professionnel en ce qui concerne le contrôle de la souffrance chez les porcs, mais aussi chez les humains. Bon. Mais je m'adressais à vous en tant que simple citoyen, là. On a une maison à la campagne, le terrain à côté est menacé depuis une dizaine d'années au moins de recevoir une porcherie. C'est sûr que, bon, ce n'est pas un voisinage nécessairement agréable.

3435 Cependant, comme on est quand même des consommateurs de porc, on peut toujours accepter ce genre de chose. Cependant aussi, ce qui nous déplaît plus qu'autre chose, peut-être plus que la pollution et plus que la... enfin...

3440 **LA PRÉSIDENTE :**

Les nuisances.

M. ROBERT DAOUST :

3445 Les nuisances générales, oui, l'odeur, tout ça. C'est le sort qui est fait à ces animaux-là. Dans ces bâtiments fermés, comme d'ailleurs les camions de transport sont fermés, puis les abattoirs sont fermés, une palissade d'érigée autour de... des situations qui ne sont pas agréables pour le grand public.

3450 La Commission ici, c'est pour le développement durable de la production porcine. Le développement, je suis bien d'accord. Comme je vous dis, on est des consommateurs de porc; on ne met pas ça en question, quant à moi. Mais pour ce qui du durable, j'aimerais bien que la Commission fasse attention à ce point-là du bien-être des animaux. Parce que vous pouvez accoucher d'un modèle merveilleux de production porcine et dans quelques années, il peut y avoir un mouvement social important qui va se développer et qui va mettre à terre votre modèle *to the go*.

3460 Alors, dans ce sens-là... Ma question c'est un peu, comment, actuellement, on peut savoir précisément... est-ce qu'on peut savoir, c'est quoi le problème avec les porcs?

LA PRÉSIDENTE :

Au regard de son bien-être?

3465

M. ROBERT DAOUST :

3470 Au regard de son bien-être. Ce que madame Bergeron, qui a passé devant la Commission, a dit que, qui est une experte, bon, agricole sur le bien-être des porcs en particulier, a dit que c'est relativement correct au Québec la situation des porcs, sauf pour ce qui est des truies qui sont en contention. On pourrait discuter du jugement de madame Bergeron là-dessus. Bon. En tout cas, il y a au moins ce point-là des truies. Est-ce que le gouvernement entend faire quelque chose à ce sujet, et quoi?

3475 **LA PRÉSIDENTE :**

On va demander à monsieur Sanfaçon. Ça a déjà été abordé à quelques reprises.

M. ROBERT DAOUST :

3480

Ah oui!

LA PRÉSIDENTE :

3485

On va lui demander. Mais vous avez pris connaissance de la conférence de madame Bergeron?

M. ROBERT DAOUST :

3490

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3495

Qui mettrait en relation le bien-être des porcs ici.

M. ROBERT DAOUST :

Oui.

3500

LA PRÉSIDENTE :

En fait, les mesures qui étaient prises et...

M. ROBERT DAOUST :

3505

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3510

... au regard de ce qui a été fait à l'extérieur.

M. ROBERT DAoust :

3515 Oui. Puis j'ai vu un excellent document aussi sur le site de la Commission sur... un article du magazine de *New York Times* sur la question du végétarisme, des arguments de Peter Signer à propos du végétarisme puis du sort des animaux. Bon. On a conclu justement dans cet article-là qu'on peut bien continuer à être omnivore, mais qu'il faudrait veiller à ce que les animaux soient quand même traités décentement, humainement, humanitairement.

3520 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3525 Oui, Madame la Présidente. Bon. La question de la contention des truies. Ce que madame Bergeron a mentionné, c'est que la norme étiquetée par l'Union européenne en regard du bien-être prévoit que les truies en gestation devront être gardées à compter de la quatrième semaine jusqu'à la mise bas, non plus dans des cages mais dans des parquets. Et que cette
3530 norme-là s'applique dès janvier deux mille trois (2003) pour les nouveaux bâtiments qui vont être érigés sur le territoire de l'Union européenne. C'est l'élément qui avait été mentionné par madame Bergeron en regard de la contention des truies.

LA PRÉSIDENTE :

3535 Et, ici, au Québec, qu'est-ce qu'on fait?

M. DENIS SANFAÇON :

3540 Ici, au Québec, les truies sont présentement en cage. Au départ, ce qui avait justifié la mise en cage, c'était... en tout cas, ce qui était les connaissances du moment, c'étaient les batailles pour avoir accès à la nourriture et à l'eau. C'est un petit peu la justification qui était donnée en disant, en mettant l'animal avec son propre bol d'eau et sa propre mangeoire, on va éviter ces phénomènes-là. Et on sait que des truies qui pourraient compétitionner, par exemple,
3545 pour une mangeoire ou pour un bol, et qu'il y aurait des traumatismes, en étant en gestation, les risques d'avortement étaient assez grands, ces choses-là.

C'est un petit peu ce qui était mentionné. Évidemment, on peut dire, on aurait peut-être pu mettre plus de bols et moins de truies. Bon. En tout cas. La conception des bâtiments à cette
3550 époque était là-dedans. Puis on voulait aussi, pour les truies qui allaitent, les mettre en cage. Là, au niveau de l'allaitement, c'est dans le but de protéger les porcelets de l'écrasement. Si vous avez eu l'occasion de voir une maternité, vous voyez que les petits se promènent un petit peu partout à côté de la mère. C'est un petit peu les justifications de l'époque.

3555 Maintenant, il y a d'autres préoccupations qui interviennent au niveau de la population. Et

ces éléments-là sont prévus dans le programme d'assurance qualité canadien comme étant.. Je pense, c'est la quatrième étape. La première étant la mise en place du programme ASEP à la ferme, et un certain nombre d'autres. Et la préoccupation de bien-être est inscrite au programme d'assurance qualité canadien qui est véhiculé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le Conseil canadien du porc, auquel s'inscrit d'ailleurs la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Il est possible qu'on voit des changements à cet égard éventuellement. Mais la situation à l'heure actuelle, c'est les cages.

3560

LA PRÉSIDENTE :

3565

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3570

Oui. On entend parler que donc, en Europe, il semble que les autorités de la communauté européenne édictent des règlements relatifs au bien-être des animaux. Ici, au Canada et au Québec, on entend parler de programmes, des codes des bonnes pratiques en matière de respect du bien-être des animaux qui sont discutés, élaborés un peu par le Conseil canadien du porc et les organismes de producteurs.

3575

Est-ce qu'on peut comprendre que, à l'heure actuelle, il n'y a pas comme en Europe ici de règlements spécifiques sur le bien-être des animaux? Et si jamais un ou l'autre des niveaux de gouvernement avait la tentation d'en adopter, est-ce que, dans la Constitution, il y a une disposition qui prévoit, si c'est un élément de juridiction provinciale ou fédérale?

3580

M. DENIS SANFAÇON :

C'est incroyable ce qu'il faut que je sache! Les mauvais traitements aux animaux relèvent du Code criminel. Le Code criminel, c'est fédéral. Ça, c'est une chose. Comme pour parodier mon éminent confrère monsieur Bouchard, je ne suis pas avocat! Mais je ne pourrais pas vous dire jusqu'à quel point le Québec pourrait avoir juridiction. Je pense qu'il peut avoir juridiction sur certaines pratiques ou des choses comme ça, probablement. Parce qu'il y a le Manitoba qui a inclus dans sa réglementation une référence à des normes de bonnes pratiques, mais ce n'est pas... Bon. C'est assez vague au niveau du bien-être animal. C'est tout ce que je connais sur la chose.

3590

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une seconde question, Monsieur Daoust?

3595

M. ROBERT DAOUST :

Oui. La question est vaste évidemment. Mais, bon. Peut-être ces messieurs du ministère de l'Environnement. Ce qui m'étonne toujours dans la question qui nous occupe présentement, c'est que le porc lui-même est absent de l'environnement, dira-t-on, c'est-à-dire en tant

3600

3605 qu'individu vivant. Il me semblerait, intuitivement en tout cas, que les écologistes qui sont au ministère de l'Environnement devraient considérer que, comme c'est l'animal qui est en cause dans tout cet environnement-là, pourquoi on ne part pas de la satisfaction des besoins environnementaux de cet animal pour définir c'est quoi les bonnes pratiques à faire autour de cet animal?

3610 De cette manière-là, c'est l'écologie entière du milieu serait probablement sans problème puisque l'animal lui-même serait... Actuellement, ce qu'on voit, c'est que l'animal est en clos, dans un milieu complètement artificiel, et qu'on soutient sa vie avec de la grosse technologie. Est-ce qu'il y aurait une voie possible de redonner à l'animal un milieu de vie approprié à ce qu'il est, et comme ça, développer un modèle de production qui serait préférable?

LA PRÉSIDENTE :

3615 Par exemple, avez-vous en tête, au lieu de contenir les animaux dans des fermes, leur permettre d'être à l'extérieur et avoir des mesures environnementales...

M. ROBERT DAOUST :

3620 Bien, extérieur ou pas, je ne sais pas. Je n'ai pas grande idée de ce que ça peut être.

LA PRÉSIDENTE :

3625 J'essaie de voir.

M. ROBERT DAOUST :

3630 Je sais qu'il y a des méthodes alternatives de production qui existent, c'est sûr. Mais ce que je comprends mal du ministère de l'Environnement, c'est, avec leurs experts scientifiques, qu'on ne mette pas de l'avant les principes de l'écologie, vous voyez ce que je veux dire, de l'animal lui-même qui est en cause, qui est au centre de tout ce monde de la production porcine.

LA PRÉSIDENTE :

3635 Monsieur Fortin. S'il vous plaît, on ne manifeste pas dans les salles du BAPE. C'est une chose que j'ai dite plusieurs fois avant, que je ne dis plus, mais j'aimerais qu'on évite de le faire. Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3640 Oui. Le ministère de l'Environnement intervient dans la qualité de l'environnement en général, notamment pour préserver la flore et la faune. Donc, c'est en milieu, en milieu naturel. Mais on n'intervient pas au niveau de la santé d'un élevage, parce que c'est un volet qui relève notamment du ministère de l'Agriculture. Donc, on n'a pas... Je veux dire, on n'intervient pas là-dedans. Les bonnes pratiques sont définies par le ministère sectoriel. Et, nous, c'est des objectifs

3645

environnementaux que j'ai parlé toute la session, durant toute la tournée, sur nos objectifs environnementaux de rejet et de contrôle du règlement. Mais...

LA PRÉSIDENTE :

3650

En fait, le ministère de l'Environnement a juridiction sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol?

M. PIERRE FORTIN :

3655

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3660

Mais pas des élevages?

M. PIERRE FORTIN :

3665

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3670

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3675

Le Ministère s'intéresse par ailleurs à des concepts fondamentaux comme, par exemple, celui de la biodiversité pour lesquels il fait des démarches importantes pour protéger la diversité génétique, la diversité des espèces, la diversité des habitats, ce qui comprend les actions auprès des arbres et auprès des animaux sauvages.

3680

Et est-ce que le ministère de l'Environnement donc, qui manifeste une approche qu'on peut appeler biocentrique, dans le domaine de la biodiversité, notamment à l'égard de toutes les plantes, est-ce qu'il a des éléments de cette approche de type de la vie biocentrique, y compris sur les animaux qui font partie du compagnonnage humain? Est-ce qu'il y a une dimension de ça qui est dans vos juridictions et dans vos recherches?

M. PIERRE FORTIN :

3685

Moi, je ne serais pas la meilleure personne pour vous entretenir sur la biodiversité. Je ne sais pas si mes collègues autour de moi seraient capables de vous donner une vision plus éclairée.

3690

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rivet, vous avez levé le droit.

3695 **M. JEAN RIVET :**

Je ne sais pas si c'est plus éclairé, mais c'est un petit élément d'information. Monsieur Beauchamp a raison de souligner que, au Ministère, il y a un petit groupe de travail qui se préoccupe de la biodiversité ou de la bio... au sens de la conservation et de la préservation de la diversité biologique et génétique. Il y a certaines espèces qui pourraient inclure des espèces animales, évidemment, et des animaux domestiques aussi.

Il y a un petit groupe de travail et, je pense, auquel le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé collaborent aussi suite aux préoccupations internationales, et caetera, pour essayer de présenter au gouvernement des recommandations sur un positionnement possible. Je ne peux pas vous donner beaucoup d'éléments sur le contenu. Mais parmi les préoccupations de ce groupe de travail sont comprises les préoccupations de préservation du patrimoine génétique même des animaux domestiques, et surtout les animaux qui font l'objet d'une production intensive sous contrôle humain.

Si vous me permettez un deuxième élément qui est une question de réflexion. On peut se demander si des animaux rassemblés dont la reproduction est entièrement contrôlée par les humains pour des fins alimentaires et commerciales, est-ce que ça fait vraiment partie de l'élément, de l'environnement dont devrait s'occuper le ministère de l'Environnement? Ça, c'est une autre paire de manches, à mon avis. C'est pour ça que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça donne un premier niveau de réponse.

3720

M. ROBERT DAOUST :

Juste rappeler que, hier, quand on avait monsieur Baril, je crois, peut-être, peut-être pas, enfin, qui parlait de l'évaluation environnementale stratégique.

3725

M. PIERRE FORTIN :

Monsieur Crowley.

3730 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est monsieur Crowley hier.

3735

M. ROBERT DAOUST :

3740 O.K. Il disait, on lui a demandé un moment donné si ça comprenait les aspects humains. Et, bien sûr, de dire que... il a dit. Comme d'ailleurs, dans la documentation même du BAPE, quand on définit l'environnement, on inclut des aspects humains. Alors, ce n'est pas seulement l'eau, l'air et le sol. Merci. C'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

3745 Merci, Monsieur. Alors, il nous reste un dernier citoyen inscrit au registre, c'est monsieur Jocelyn Beaulieu.

QUESTIONS PAR M. JOCELYN BEAULIEU

Col Bleu de la Ville de Montréal :

3750 Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires. *Concordia Salus*. Toujours dans cet esprit de concorde, je demande aussi beaucoup de compassion envers le travail que je m'efforce de faire étant donné que ce n'était pas une vertu naturelle que j'avais que la diplomatie. Je cherche plutôt à l'acquérir avec votre consultation.

3755 Donc, revenons au domaine pratique, parce que le champ de ma question est toujours la problématique de la gestion du fumier liquide. Je connais son origine. On sait que ça date. Et dans le temps moderne maintenant, je crois qu'on réalise beaucoup plus que, un des éléments qui a amené le BAPE à nous informer et à nous consulter pour favoriser le développement durable de l'industrie porcine, c'est parce que, un moment donné, on en a eu plein notre nez. Ça a commencé à nous toucher à ce niveau-là.

3760 Et, là, la gestion liquide du fumier est devenue plus présente chez les citoyens. Moi-même à Montréal, depuis quatre-vingt-cinq (85), j'ai été souvent un agent d'information pour les citoyens qui ignoraient totalement la chose agronomique. Très souvent, c'était aberrant pour eux quand on leur expliquait le cheminement.

LA PRÉSIDENTE :

3770 Votre question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

3775 Donc, pour arriver à ma question. C'est que, tantôt, monsieur Gingras, le plan d'affaires pour la construction d'une nouvelle porcherie, c'est là que je m'en viens...

LA PRÉSIDENTE :

3780 Monsieur Robitaille, vous voulez dire, de la Financière agricole, ou le docteur Gingras?

M. JOCELYN BEAULIEU :

O.K. Il y a un déplacement de cassettes.

3785 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah! Monsieur Robitaille.

M. JOCELYN BEAULIEU :

3790

Excusez-moi, Monsieur Robitaille! On reste dans le plan d'affaires quand même. Ce qui s'est dessiné à date avec la Commission, c'est que le problème du fumier liquide amenait à courte échéance la vision que ça prend des moyens de valorisation et de transformation du fumier liquide, et que cette technologie-là, dans les quatre qui sont retenues pour expérimentation, c'est des technologies qui coûtent au bas mot vingt dollars le mètre cube par année.

3795

Alors, je m'en vais sur mon plan d'affaires avec mon conseiller en crédit, et je veux me faire construire une nouvelle porcherie sur une nouvelle technologie qui, elle, serait la technologie du bungalow. Au lieu de faire mon sous-sol fini, mon sous-sol, c'est ma fosse à fumier solide; les habitants sont en haut, puis ils laissent tomber leurs déjections sur un absorbant qui est en bas, puis quand le temps est fait, on va le sortir, même que le processus peut être un compostage des déjections et de la litière, en dessous, là, dans ma cave.

3800

3805 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Mais, là, vous voulez en arriver où avec votre plan d'affaires?

M. ROBERT DAOUST :

3810

Donc, dans mon plan d'affaires, monsieur Robitaille doit évaluer, oui, ça me coûte plus cher parce que j'ai trois mètres d'hauteur de béton de plus dans ma cave mais, par contre, je n'ai pas à payer pour la piscine en arrière. C'est soixante-quinze à cent mille dollars (75-100 000 \$), la fosse à purin. Et je n'ai pas à payer vingt dollars par mètre cube par année pour le traitement du lisier.

3815

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce qu'il faut comprendre, Monsieur Beaulieu, c'est que le scénario que vous a présenté tantôt monsieur Robitaille est le suivant : Vous êtes déjà propriétaire d'une ferme qui a une gestion sur lisier.

3820

M. JOCELYN BEAULIEU :

Oui. Et j'avais une vieille porcherie...

3825

LA PRÉSIDENTE :

Sur fumier liquide.

3830

M. JOCELYN BEAULIEU :

... de plus de vingt ans.

3835

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez déjà ça.

M. JOCELYN BEAULIEU :

3840

Une vieille technologie.

LA PRÉSIDENTE :

3845

Il faut que vous continuez à le financer si ce n'est pas fini, hein, de payer.

M. JOCELYN BEAULIEU :

En principe, sur ces porcheries-là, c'était un prêt de vingt (20) ans qu'on faisait.

3850

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, mais disons, là, vous pouvez faire toutes sortes d'hypothèses, mais ce que monsieur Robitaille essayait de faire comprendre, c'est qu'il faut regarder la... on peut faire cinquante mille scénarios, là, ensemble, puis on va arriver à la même conclusion. Ce qu'il faut faire dans chaque cas, c'est regarder dans quelle mesure, bien, ça va être un projet qui va être...

3855

M. JOCELYN BEAULIEU :

Rentable.

3860

LA PRÉSIDENTE :

... rentable au bout du compte, hein.

3865

M. JOCELYN BEAULIEU :

Et c'est pour ça que...

3870

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il n'a pas dit que ce n'est pas... ça ne le sera pas. Mais il a dit, il faut faire l'examen. Et dans la mesure où ce n'est pas rentable, bien, il n'y aura pas de financement.

3875

M. JOCELYN BEAULIEU :

Et c'est là que les scénarios arrivent pour prouver la rentabilité. C'est que j'ai à démontrer que ça prend un centre de transformation ou de valorisation du lisier aux nouvelles porcheries. À brève échéance, les producteurs porcins vont être confrontés à ça. Parce que c'est évident que la société civile n'accepte plus...

3880

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous êtes en train de nous donner une opinion. Est-ce que vous avez une question bien précise par rapport à ça?

3885

M. JOCELYN BEAULIEU :

Pas vraiment, non.

3890

LA PRÉSIDENTE :

Non. Alors, passez à la suivante.

3895

M. JOCELYN BEAULIEU :

C'est bien fait, hein.

3900

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il a déjoué le cerbère.

LA PRÉSIDENTE :

Madame la présidente est moins patiente rendu à dix heures trente-trois (10 h 33). Elle est toujours patiente, mais moins. Oui.

3905

M. JOCELYN BEAULIEU :

Je me suis rappelé que c'était monsieur François Fréchette, Madame la Présidente.

3910

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

3915

M. JOCELYN BEAULIEU :

Donc, ma vraie question...

3920

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une bonne mémoire.

3925

M. JOCELYN BEAULIEU :

Je l'avais pris en note parce qu'elle n'est plus bonne la mémoire. Bon. De ce que j'ai retenu des commentaires ou des propos de monsieur Fréchette, on parlait dans les bandes riveraines, on parlait de haies brise-vent aussi. Et dans ma question, l'élément A est vers monsieur Sanfaçon. Parce qu'il y a beaucoup de technologies qui originent des mouvements d'agriculture biologique, dont je suis membre depuis trente (30) ans de l'IFOAM et j'étais très surpris, Monsieur Sanfaçon, lorsque vous m'avez annoncé que le Québec avait des grandes premières là-dedans, là. Je...

3930

3935

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y! Allez-y avec votre question!

M. JOCELYN BEAULIEU :

3940

À la question 1A), concernant les haies brise-vent, Monsieur Sanfaçon, quels sont dans vos cahiers des charges, là, parce que vous... avec Prime-Vert que vous faites faire ça, vous avez probablement un cahier des charges pour faire des haies brise-vent, comment ça se fait, là, dans votre cahier des charges? Parce que je peux avoir la façon de penser, moi, de Soltnair dans la haie brise-vent, mais je ne sais pas, vous, comment que vous enlignez ça.

3945

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

3950

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, si vous permettez. Les haies brise-vent font effectivement l'objet d'un financement dans le cadre du programme Prime-Vert. Nous avons le plan des interventions, il y a des écrans boisés, il y a des fascicules, des feuillets qui existent pour expliquer les différents écrans boisés. Il y a aussi, monsieur André Vézina à l'ITA de la Pocatière qui est spécialiste dans les écrans boisés et qui définit différents paramètres, qui sont connus de nos conseillers. Donc, les espèces arbustives, les distances entre les arbres, l'entretien, tout ça est prévu. Et je ne sais pas si Marcel veut rajouter des éléments à cet égard.

3960

LA PRÉSIDENTE :

Juste un peu, avant. Monsieur Sanfaçon, est-ce que ce document est déjà déposé dans notre littérature, dans les centres de consultation?

3965

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, Madame la Présidente.

3970

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Parfait.

M. JOCELYN BEAULIEU :

3975

Le numéro s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

3980

On va vous le trouver. Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous me donnez le titre exact du document s'il vous plaît?

M. DENIS SANFAÇON :

3985

Il est aussi dans le guide dont on...

LA PRÉSIDENTE :

On parle depuis...

3990

M. DENIS SANFAÇON :

Périodiquement on parle. Et il est aussi dans... Parce que, ça, ce n'est pas spécifiquement les haies brise-vent c'est plus les écrans boisés. Mais dans le guide *Bonnes pratiques*, il y a ces éléments-là.

3995

LA PRÉSIDENTE :

On va vous donner la cote tantôt. Continuez! Monsieur Tremblay.

4000

M. MARCEL TREMBLAY :

Pour poursuivre. Nous, dans la région de Lanaudière, monsieur Vézina est venu passer deux jours avec nos conseillers. On a rencontré les producteurs qui désiraient implanter des

4005

haies brise-vent justement pour vulgariser les données qui sont contenues dans le feuillet technique pour permettre aux agriculteurs de faire des choix éclairés quand vient le temps d'installer des haies brise-vent autour des bâtiments ou autour des champs.

4 0 1 0 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

4 0 1 5 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Pour 1A.

4 0 2 0 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas 1A. Pour 1.

M. JOCELYN BEAULIEU :

Oui.

4 0 2 5

LA PRÉSIDENTE :

Parce que, là, on va passer à 2.

4 0 3 0 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

O.K. J'ai le 1 qui...

LA PRÉSIDENTE :

4 0 3 5

Non, non, ça va être votre première question, puis on va passer à la deuxième, parce qu'il se fait tard, Monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

4 0 4 0

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4 0 4 5

Il faut comprendre que...

M. JOCELYN BEAULIEU :

C'est beau.

4 0 5 0

LA PRÉSIDENTE :

... tout le monde est fatigué.

4 0 5 5 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

On ne s'obstine plus, mais l'observation me...

LA PRÉSIDENTE :

4 0 6 0

Puis, moi, je vous invite à lire le guide, parce que ça va répondre sans doute à plusieurs de vos questions. La cote, c'est GENE, toujours, GENE-5.

M. JOCELYN BEAULIEU :

4 0 6 5

Je vais laisser les commentaires en rang d'oignons.

LA PRÉSIDENTE :

4 0 7 0

Excusez-moi! Monsieur Sanfaçon, pourriez-vous l'écrire sur votre document? GENE-5 s'il vous plaît. Merci. Monsieur Beaulieu, votre deuxième question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

4 0 7 5

J'abandonne les rangs d'oignons qui sont des haies que j'ai observées à la campagne et qui peuvent être présentées comme haies brise-vent.

LA PRÉSIDENTE :

4 0 8 0

Mais je vous invite à lire le guide. Vous allez voir.

M. JOCELYN BEAULIEU :

La lecture et l'observation, c'est deux sciences différentes.

4 0 8 5

LA PRÉSIDENTE :

Et vous viendrez nous en parler lorsque vous présenterez votre mémoire, Monsieur Beaulieu, verbalement.

4 0 9 0

M. JOCELYN BEAULIEU :

Je vais avoir quinze minutes.

4 0 9 5

LA PRÉSIDENTE :

C'est un exercice de synthèse mais...

4100 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

C'est très difficile pour moi d'être...

4105 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez voir, on est content de nous.

4110 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Je suis plus naturel que synthétique, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

4115 Vous allez voir qu'on est content de nous après. Deuxième question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

4120 C'était en rapport avec monsieur François Fréchette dont j'avais pris note. Parce que j'avais été épaté par sa remarque lorsqu'il disait qu'il faudrait peut-être revoir le type d'agriculture globalement; le type d'agriculture que l'on fait, là, il faudrait peut-être la revoir globalement. Et ça me reconfortait beaucoup parce que, dans une démarche de trente ans, à voir comment l'agriculture traditionnelle ou industrielle s'est inspirée des méthodes d'agriculture biologique, je pouvais voir que, pour l'analyse des sédiments, des phosphores et azote qui sont retrouvés dans
4125 l'eau, je m'apercevais souvent qu'on cherchait le moyen de capter l'échantillon pour faire l'analyse. Et je me demandais si c'était possible des fois de descendre dans le fossé, au bout de la terre, quand tout le jus sort dans le fossé, est-ce que c'est possible d'aller faire le prélèvement de l'échantillon à cette place-là?

4130 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour ce qui est de la qualité de l'eau?

4135 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Qui sort d'une terre en particulier. Parce que chaque terre avec la quantité de drains qu'il y a, il y a toujours un émissaire avant de s'en aller dans le ruisseau, là.

4140

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, les stations d'analyse d'eau dans les rivières, elles se retrouvent où? La localisation de ces stations-là, il doit y avoir des critères de localisation?

4145

M. PIERRE FORTIN :

En général, c'est au centre des rivières.

4150

M. JOCELYN BEAULIEU :

Ah!

LA PRÉSIDENTE :

4155

Mais jamais près de la source, près d'une source d'émission. Ça, c'est dans la mesure où on veut calculer...

M. PIERRE FORTIN :

4160

Ça va dépendre de la problématique. On a certains projets ou certaines mesures qui sont faites directement, là. Mais ça va dépendre de la problématique ou du projet.

M. JEAN RIVET :

4165

Il y a deux façons générales. Généralement, il y a deux façons de prendre des échantillons à partir de stations fixes. Mais ce qui est une méthode de plus en plus rare. Et par des échantillonnages *ad hoc* sur des campagnes qui visent à vérifier des hypothèses scientifiques ou des problématiques. Et à ce moment-là, on va évidemment proche des sources, dépendant de la...

4170

LA PRÉSIDENTE :

Donc, dans la mesure où on veut évaluer une problématique agricole, on va s'approcher de la source.

4175

M. JEAN RIVET :

On va s'approcher de la source qui est diffuse, par définition, et on va aller dans les plus petits ruisseaux. On va remonter jusqu'à la tête des bassins.

4180

LA PRÉSIDENTE :

Et pour que ce soit significatif, est-ce qu'on doit avoir plusieurs années d'observation ou simplement un prélèvement une année? C'est parce que ça dépend du problème.

4185

M. JEAN RIVET :

4190 Je ne suis pas biologiste, là, mais ça tombe... Je ne suis pas biologiste ni avocat! Si
j'étais avocat, ça ne vous avancerait pas plus pour cette question-là. C'est sûr que,
théoriquement, d'un point de vue purement statistique ou fiabilité statistique, c'est mieux d'avoir
plus d'échantillons. Mais encore une fois, ça dépend de ce qu'on veut mesurer et prouver. Et ça
4195 peut être un pré-échantillonnage qui peut juste préparer des hypothèses, la préparation
d'hypothèses. Votre question, c'est, en termes de durée dans le temps? Oui, évidemment, on en
prend plus, et selon les moments des pratiques aussi agricoles, en début de saison ou en fin de
saison.

LA PRÉSIDENTE :

4200 Monsieur Beaulieu sur cette réponse, je vous dis bonsoir.

M. JOCELYN BEAULIEU :

4205 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Puis je vous invite à venir...

4210 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

On ne s'oublie pas.

LA PRÉSIDENTE :

4215 ... exprimer. Je sais que vous allez le faire.

M. JOCELYN BEAULIEU :

4220 À la prochaine!

LA PRÉSIDENTE :

4225 Je sais que vous allez le faire. Alors, je remercie tous ceux qui ont participé à ces
séances à Montréal. J'invite les citoyens à venir nous présenter leur opinion lorsqu'on sera de
retour à Montréal, ou vous pouvez le faire ailleurs si c'est plus... si ça peut vous adonner de venir
nous rencontrer ailleurs. Et je vous invite à lire sur le site Internet de la Commission ou dans les
feuilletts d'information pour ceux qui sont déjà inscrits à nos listes d'envois, les informations et les
modalités relatives à cette seconde partie de la consultation publique. Sur ce, bonsoir, bon retour
4230 chez vous et soyez prudents.

SERMENT

4235 Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe officiel, déclare sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des témoignages et plaidoiries en l'instance, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi;

Et j'ai signé :

4240

Jean Larose

Sténographe officiel